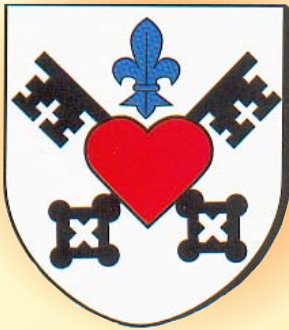


Vivre à WALDIGHOFFEN

Bulletin d'information
de la Commune



Numéro 54

Avril 2002

REPÈRES ...



➡ Le 6 janvier 2002 :
Fête de Noël des retraités

Le moment des retrouvailles annuelles dans une bonne ambiance et un spectacle varié et de qualité ...



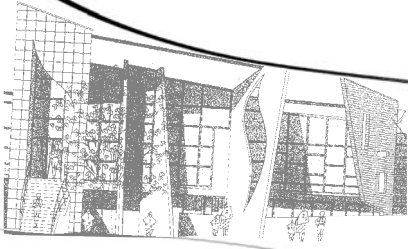
➡ Le 11 janvier 2002 :
Les quatre saisons de Vivaldi

Soirée inoubliable, autant pour les enfants participants que pour les très nombreux spectateurs éblouis ...



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN
Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN
Mise en page : Francine HOFF
Reprographie : ARS - France Repro 68

SOMMAIRE



Page 1 ▼ Sommaire

Page 2 ▼ Éditorial du Maire

Page 3 ▼ Conseil Municipal du 23 janvier 2002

Page 10 ▼ Conseil Municipal du 8 février 2002

Page 18 ▼ Conseil Municipal du 13 mars 2002

Page 23 ▼ Conseil Municipal du 22 mars 2002

Page 32 ▼ Situation Economique et Financière de la Commune

Page 34 ▼ Grands Anniversaires

Page 35 ▼ État Civil

Page 36 ▼ Nos Associations communiquent

Page 37 ▼ Contribution au choix du 7^e Collège dans le Sundgau



UN SEPTIEME COLLEGE DANS LE SUNDGAU

Le Conseil Général du Haut-Rhin vient de **décider la construction d'un 7^e Collège dans le Sundgau**. Son implantation se fera après une étude préalable.

Il répond ainsi à un **problème de sureffectifs** mais aussi à une nouvelle orientation définie par les services de l'Éducation Nationale désirant privilégier désormais - au vu de l'expérience - les **structures d'enseignement plus modestes** de 600 élèves maximum.

Dès connaissance de cette information parue dans la presse locale du 10 mai 2001, j'ai convoqué le jour même le **Conseil Municipal** en séance extraordinaire.

Dans sa séance du 14 mai 2001, celui-ci s'est prononcé, **à l'unanimité de ses 15 membres**, pour la **mise à disposition du terrain nécessaire** dans notre réserve foncière Eberling.

J'en ai immédiatement informé **M. l'Inspecteur d'Académie** et **M. le Président du Conseil Général**.

Vous avez pu, à partir de décembre dernier, suivre dans vos quotidiens les dernières péripéties de ce dossier auquel nous conférons une importance tout à fait essentielle.

Aussi, je ne doute pas que vous serez, tout comme moi-même, très sensibles aux **soutiens sur lesquels nous pourrions compter**. Je vous en informerai donc régulièrement.

Dès à présent, **je tiens à remercier tout particulièrement :**

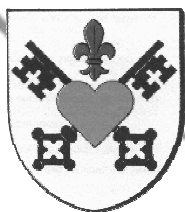
- ≡ MM. DEMUTH, DIRRIG et WITH, Conseillers Généraux du Sundgau, M. TACQUARD, Président de la Commission d'Aménagement du Territoire et du Développement Local du Conseil Général, pour leur soutien,
- ≡ MM. les Maires et Conseils Municipaux de 8 Communes-membres de la Communauté de Communes « ILL et GERSBACH » qui nous apportent leur plein appui : DURMENACH, MUESPACH, MUESPACH le HAUT, ROPPENTZWILLER, RUEDERBACH, STEINSOULTZ, WALDIGHOFFEN et WERENTZHOUSE,
- ≡ MM. les membres du Conseil de la Communauté de Communes « ILL et GERSBACH » qui, à l'unanimité soutiennent notre démarche,
- ≡ MM. les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE qui se sont aussi exprimés à l'unanimité en notre faveur,
- ≡ les représentants des forces vives de WALDIGHOFFEN qui, dès maintenant, ont pris publiquement et clairement position en faveur de l'implantation du collège à WALDIGHOFFEN.



Je ne manquerai évidemment pas de continuer à vous tenir informés. Dans l'immédiat, vous pouvez prendre connaissance de la **brochure de candidature** dressée à l'ensemble des décideurs départementaux, sur les 12 dernières pages de ce bulletin.

Ceux qui souhaiteraient disposer de l'original en couleurs pourront le demander en Mairie.

Votre Maire
Henri HOFF



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 JANVIER 2002

Le 23 janvier 2002, à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire, adressée le 18 janvier 2002.

Présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mademoiselle Françoise JERMANN, Adjointe, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER.

Absents, excusés : Messieurs Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK (procuration à Monsieur le Maire), Raphaël KUENY (procuration à Monsieur Etienne GRIENENBERGER).

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble des Conseillers Municipaux, avec l'espoir d'une action collective constructive pour la Commune en cette nouvelle année 2002.

Il rappelle les changements survenus au niveau du secrétariat de la mairie : départ de Monsieur CLO et cessation progressive d'activité pour Melle STOERKEL. Il souhaite la bienvenue au Conseil de Melle SCHWARTE qui y assistera désormais pour la prise de notes.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2001

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. GRIENENBERGER Etienne, absent à cette séance) des membres présents et représentés, approuve ce compte-rendu.

Arrivée de Monsieur NUSSBAUMER Michel.

2. SITE LANG : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de vendre à la SARL IMMOBILIERE SERVICE, avec siège à TRAUBACH LE BAS, 68210, 76 rue Principale, les biens cadastrés :**

Commune de WALDIGHOFFEN

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance
3	470/21	Village		0,71 ares
3	462/19	Rue du Maréchal Joffre	Sol, maison et BA	6,75 ares
3	465/20	Rue du Maréchal Joffre	Sol	3,04 ares
3	78/18	Village	Sol	10,70 ares
3	479/22	Village	Sol	3,47 ares
			TOTAL	24,67 ares

d'une contenance totale de vingt quatre ares et soixante sept centiares, moyennant le prix de CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE NEUF EUROS ET VINGT ET UN CENTS (121.959,21 Euros), soit 800.000,00 francs, payable au plus tard le 15 mars 2002.

- **RENONCE** à se prévaloir de l'action résolutoire sans l'accord préalable des établissements bancaires qui pourraient consentir des prêts aux futurs acquéreurs en vue de l'acquisition des biens et droits immobiliers qui dépendront de la Résidence à bâtir sur les terrains sus désignés.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de régulariser l'acte de vente à dresser par Maître Hélène SIFFERT, notaire à FERRETTE, à ces conditions.

3. ZONE ARTISANALE DE LA GARE : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.07.2001	4	Vente de terrain en zone artisanale de la Gare à ACS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de rectifier la délibération prise le 05 juillet 2001 en prenant en compte la surface effective de la parcelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. GRIENENBERGER Etienne) des membres présents et représentés,

- **CONFIRME** sa décision de vendre à l'entreprise ACS-ANDELFINGER de WALDIGHOFFEN, la parcelle cadastrée :

**Commune de WALDIGHOFFEN
Section 3 n°202 d'une contenance de 29,44 ares**

- **FIXE** le prix de vente à 762,25 € (5.000,00 francs) l'are, soit au total : 22.440,64 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente.

4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Section 7 n°117, d'une contenance de 21,01 ares
Appartenant aux époux André WEIGEL et aux époux Simon VANGELDER
Acquéreur : Mademoiselle Estelle LITSCHIG

- Section 7 n°118, d'une contenance de 13,91 ares
Appartenant aux époux André WEIGEL et aux époux Simon VANGELDER
Acquéreurs : Epoux Antoine WALLISER

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les propositions du budget ont toujours fait l'objet d'une présentation bien antérieure à celle de la séance de vote. Les nouveaux élus de 2001 n'ont évidemment pas pu s'en apercevoir en avril 2001 puisque les délais de vote de ce budget étaient très courts après les élections.

Monsieur le Maire indique qu'un débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que dans les Communes de plus de 3500 habitants mais souligne son intérêt pour tous. Il propose donc, par ce biais, de préparer la séance de vote du budget qui aura lieu au mois de mars, par une discussion très ouverte et sans à priori, permettant à tous les membres du Conseil de connaître et de participer aux différents projets que la Commune va engager ou poursuivre.

Il donne ensuite la parole à M. René EGLIN, adjoint chargé des finances, pour une présentation du cadre financier dans lequel se situe ce débat. M. EGLIN présente les résultats 2001 par rapport à 2000 et ébauche déjà les propositions pour 2002.

Situation financière :

Le compte administratif 2001 dont les résultats seront repris dans le budget 2002 se caractérise par une **nette diminution des charges** (- 600.000 F) et d'une **légère diminution des recettes** (- 10.000 F). Cependant, une subvention de fonctionnement seulement encaissée en 2002 ramènera également dans le positif ce chapitre. (+ 110.000 F).

2002 verra diminuer fortement le poste « Personnel » (- 200.000 F), disparaître la contribution sociale au Département (- 124.000 F) ainsi qu'une charge exceptionnelle 2001 (- 90.000 F). Par ailleurs, le développement actuel de WALDIGHOFFEN induira une progression mécanique des recettes fiscales.

En tout état de cause, l'épargne de gestion 2001 s'élève à 1.994.936 F, et les estimations 2002 laissent apparaître une marge nette correspondant à une nouvelle capacité d'emprunt d'environ 3,5 millions de francs (0,533 millions d'Euros).

La prochaine réduction importante de notre charge d'endettement se situe en 2004. D'ici là, il y a lieu de veiller à ne pas obérer l'équilibre de la section « fonctionnement ».

Monsieur le Maire confirme la bonne évolution financière en rappelant que les ventes de terrains en cours permettront en 2002 de rembourser le prêt à court terme de 1.600.000 F (243.918 €). Les recettes TLE seront également importantes pour les 2 prochains exercices.

Propositions d'inscriptions pour 2002 :

Monsieur le Maire indique que ce point a déjà fait l'objet d'une réunion avec les adjoints (7 janvier 2002) et que la plupart des opérations a déjà été évoquée auparavant au Conseil ou même engagée en 2001.

➤ secrétariat :

- mise en réseau des postes informatiques : environ 50.000 à 100.000 francs
- changement du mobilier de l'accueil : environ 18.000 – 20.000 francs
- aménagement d'une salle des archives : réflexion pour 2003

➤ remplacement du véhicule des ouvriers Renault Express

➤ locaux ambulance : les travaux doivent être effectués rapidement. Ils seront réglés sur factures (opération inférieure à 90.000 €). Messieurs EGGENSPIELER et GRIENENBERGER soulèvent les problèmes d'électricité et d'écoulement d'eau.

Les différences entreprises vont déposer les devis dans les prochains jours.

Monsieur le Maire indique que le loyer sera déterminé d'après le coût de l'aménagement.

➤ Atelier communal : un devis a été présenté : 37 844,45 Euros HT, soit 45 261,96 Euros TTC.

➤ A.S.W. : 42.000 F qui peut être payé à l'aide d'un reliquat de crédit.

- **Rue de l'Artisanat** : 41.000 francs restent disponibles. Des lampadaires doivent être mis en place.
- **Rue des Champs** : prévoir 30.000 francs. Il faut mettre en place l'éclairage public.
- **Hall d'exposition** : Monsieur GRIENENBERGER propose de prévoir un éclairage sous le hall pour éviter les vandalismes.
- De façon générale, plusieurs **lampadaires** sont à mettre en place dans l'ensemble du village. Le tour des différentes rues devra être fait.
- **Ilot rue de Ferrette** : Le projet de l'Ets MULLER est retenu. Les travaux seront effectués ce printemps. Le crédit nécessaire doit être inscrit.
- **Salle polyvalente** : revoir l'étanchéité de l'auvent et le revêtement de sol. Des devis ont été demandés.
- **Centenaire de l'église** : une étude sera faite pour définir les travaux à réaliser dont : crépissage, vitrage, isolation, mise aux normes électricité et sécurité, la couverture qui est déjà refaite en partie. Le Maire propose une première inscription de 50.000 F pour lancer les études.

Le choix entre un organisme spécialisé ou un architecte spécialisé doit être fait. Le Conseil penche vers le choix directement de l'architecte.

Des demandes de subventions seront faites le moment venu.

Des réunions communes auront lieu entre la Commune et le Conseil de Fabrique.

- **Ecole** : inscription d'un crédit de 40.000 F pour les investissements laissés au choix de l'équipe enseignante (comme les années précédentes).
- **Travaux de voirie** : depuis 2 ans, plusieurs points noirs ont été éliminés. Ce qui reste à faire : partie haute de la rue des Vergers, rue des Eglantiers avec participation des propriétaires, rue du Château avec prise en compte par la Communauté de Communes Ill et Gersbach des collecteurs d'eaux pluviales, rue des Cigognes vers la rue des Ecureuils.
- **Illuminations de Noël** : 30.000 F pour compléter les opérations antérieures.
- **L'ensemble des bâtiments communaux et le presbytère** : Monsieur BILLAND souligne que ces bâtiments auraient besoin d'un ravalement de façade. Il faut voir pour obtenir des aides dans le cadre de l'embellissement du village. En 2002 pourraient être effectués les études et les chiffrages pour un programme d'intervention ultérieur, éventuellement pluriannuel.
- **PAE Baumgarten et autres** : il faudra bien définir les travaux 2002 et inscrire les crédits correspondants. Les charges financières seront ajoutées aux participations demandées aux constructeurs
- **Aménagement chemins ruraux** : il reste un solde de 250.000,00 F sur un programme démarré en 1999. Pour ne pas perdre une subvention à taux de 40% très intéressant, il y aurait lieu de finaliser en 2002. Sont prévus l'aménagement du chemin de Bâle et du Steinhag.
- **Calvaires** : 2 croix (rue de Bâle et rue du Vignoble) ont besoin d'être réparées.
- **Place Nathan Katz** : de 50.000 à 70.000 F sont proposés pour la mise en place de pavage le long de la rue des Ecoles.
- **Extension groupe scolaire** : fin mars sera déposé le projet de 2^{ème} tranche et les demandes de subventions.
La 1^{ère} tranche débutera début mars. Le 4 février sera démarrée la démolition de l'ancienne école ménagère par le Département.

- **Aires de trottoirs** sur la RD 463 : un crédit pourrait être inscrit à toutes fins utiles.
- **Site Lang** : rue Emanuel Lang et l'étude de l'aménagement de l'ancienne chaufferie.

➤ **Aménagement RD 463 et RD 9bis**

Traverse de sécurité : étude de sécurité et embellissement du village.

Levée de route, signalisation des places de stationnement : études en 2002

Aménagement carrefours RD 463 – rue du Vignoble et RD 463 rue de Bâle : travaux en 2002

Etude aménagement entrée du village en venant d'Oberdorf : 2002

Aménagement de sécurité rue du Château – sortie vers Riespach : études en 2002 pour une programmation ultérieure pluriannuelle.

➤ **Fontaine place Jeanne d'Arc** : Monsieur BILLAND demande où en sont les travaux. La fontaine est actuellement démontée. Il y a des problèmes électriques.

Premières décisions :

→ **Aménagement locaux communaux pour le service Ambulance :**

Les travaux seront payés sur factures et confiés à des entreprises locales. Monsieur Guy EGGENSPIELER est chargé avec l'architecte de discuter les meilleurs prix.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise Hubert Construction qui est le 1^{er} intervenant pour un devis « gros œuvre » estimé à 3.923,62 € TTC (25.737,26 F).

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le devis qui s'élève à 3.280,62 € HT soit 3.923,62 € TTC.**
- **APPROUVE le choix de cette entreprise pour l'exécution des travaux gros œuvre pour ce montant.**
- **AUTORISE le Maire à payer ces travaux sur facture, les crédits correspondants étant pris sur les crédits reportés de l'opération 1 compte 2313, section Investissement.**

Des devis sont également attendus de :

- l'entreprise DIETSCHY pour l'électricité (déplacement coffret électrique et équipement interne)
- l'entreprise BILLAND pour le remplacement de fenêtres extérieures et les menuiseries intérieures
- l'entreprise GILLIG pour les revêtements de sols et peintures
- l'entreprise HEINIS pour les sanitaires
- l'entreprise MEYER ISOLATION pour les travaux de cloisonnement et plâtrerie

Monsieur FINCK sollicite d'autres entreprises pour les autres corps de métiers. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion fixée au 8 février prochain.

→ **Aménagement atelier communal**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- **APPROUVE la proposition de confier à Monsieur Hubert WOLF une mission limitée au relevé des locaux, l'établissement du projet du dossier de permis de construire et du détail descriptif et de l'estimatif sommaire pour un montant global de 2.472 € HT soit 2.956,51 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur facture, les crédits correspondants étant pris sur les crédits reportés de l'opération 1 compte 2313 section Investissement.**

L'établissement des devis détaillés et le suivi des travaux seront assurés par M. Guy EGGENSPIELER.

→ Autres opérations : elles seront estimées d'ici le vote du budget et seront présentées au fur et à mesure, à l'occasion des prochaines réunions.

6. SIGFRA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch)

6.1. Admission des nouvelles communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 5211-16-1,
Vu la délibération en date du 5 novembre 2001 approuvant les modifications des statuts du SICRA,
Vu la délibération en date du 19 décembre 2001 du SICRA approuvant l'adhésion des 42 communes supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2002,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
Les membres du CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE l'entrée au SIGFRA à compter du 1^{er} janvier 2002 des communes suivantes :**

Ammertwiller, Balschwiller, Bellemagny, Bréchaumont, Bretten, Buethwiller, Chavannes sur l'Etang, Dannemarie, Diefmatten, Elbach, Eteimbès, Falkwiller, Franken, Gildwiller, Gommersdorf, Guevenatten, Hagenbach, Hecken, Heimersdorf, Heimsbrunn, Jettingen, Magny, Manspach, Merten, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Morchwiller le Bas, Muespach, Reiningue, Retzwiller, Romagny, Ruederbach, Saint-Cosme, Saint-Ulrich, Sternenber, Traubach le Bas, Traubach le Haut, Valdieu-Lutran, Wahlbach, Werentzhouse, Willer, Wolfersdorf.

6.2. Fonds de roulement du SIGFRA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIGFRA a décidé, sur recommandation de la Sous-Préfecture, de créer un fonds de roulement devenu indispensable à la bonne gestion des salaires de la main d'œuvre forestière, nouvelle compétence du SIGFRA. Ainsi, l'ensemble des communes adhérentes sera soumis à un versement préalable de 15 € par hectare de forêt. Ce versement sera remboursé dès que la trésorerie le permettra.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu que le ban de la Commune de WALDIGHOFFEN possède 20 hectares de forêt,

- **DECIDE du versement de 300 Euros au SIGFRA.**

7. ASSURANCES CIADE (Caisse Intercommunale d'Assurances des Départements de l'Est)

6.3. Avenant contrat multirisque

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'avenant au Contrat Multirisque relatif à l'exclusion des locaux du Centre de Secours à compter du 31 décembre 2001 en raison de la départementalisation du service incendie et secours. Il l'informe également que de ce fait, une ristourne de 449,00 francs a été attribuée à la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'avenant n°3/8.945 au contrat multirisque CIADE.**

- **AUTORISE le Maire à signer cet avenant.**
- **ACCEPTE la ristourne de 449,00 francs.**

6.4. Remboursement sinistre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CIADE a établi un chèque d'un montant de 6.825,95 francs, en règlement d'un sinistre (choc véhicule contre panneaux de signalisation) survenu le 25 septembre 2001.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE le remboursement de la CIADE d'un montant de 6.825,95 FRANCS.**

8. DIVERS

8.1. Convention SITAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention établie par la Société SITAL (SITA ALSACE), agence du Haut-Rhin, fixant les modalités de mise à disposition d'une aire de dépôt temporaire de conteneurs de collecte de matériaux valorisables. Les bennes de transferts seront installées dans la zone industrielle chemin d'Oberdorf.

Le montant forfaitaire mensuel est fixé à 107 € HT, pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE la convention telle qu'elle est présentée, et portant sur un montant forfaitaire mensuel de 107 € HT pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003.**

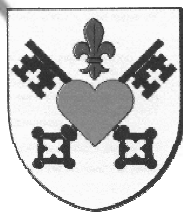
- **AUTORISE le Maire à signer la convention.**

8.2. Prochaine réunion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil au vendredi 08 février 2002.

Monsieur CHRETIEN étant absent à partir du 3 février, souhaite recevoir la convocation avant le 2 février afin de pouvoir donner procuration.

Plus personne de demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 45.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 FEVRIER 2002

Le 8 février 2002, à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire, adressée le 1^{er} février 2002.

Présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjointe, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Absent, excusé : Monsieur Serge CHRETIEN (procuration à Monsieur GRIENENBERGER Etienne).

Monsieur le Maire ouvre la séance en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 janvier 2002

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : MM SCHAFFHAUSER Fernand, KRICK Jean-Pierre, KUENY Raphaël, absents lors de la réunion) approuve ce compte-rendu.

2. TRAVAUX PAE RUE BELLEVUE

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
05.07.2001	2.1	Avis favorable de principe
27.09.2001	6	Choix du Maître d'œuvre
05.11.2001	6	Participation financière
		Lancement de l'opération

2.1. Attribution des travaux

Monsieur le Maire informe que le 1^{er} permis de construire a été accordé. Le chantier sera ouvert incessamment. Il y a donc lieu de démarrer rapidement les travaux de viabilisation 1^{ère} phase assumés par la Commune et dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 51.464,41 € HT (282.261,20 F). Le cabinet OSTERMANN a demandé des offres à 6 entreprises qui ont toutes répondu. Les résultats de la consultation sont les suivants :

<u>Entreprises</u>	<u>montant offres HT</u>		<u>montant offres TTC</u>
	<u>Euros</u>	<u>Francs</u>	<u>en Euros</u>
ENCER	36 204,58	237 486,48	43 300,68
SIREG	37 003,00	242 723,77	44 255,59
DIETLIN	41 050,43	269 273,17	49 096,31
SCREG	41 074,56	269 431,45	49 125,18
BRUETSCHY	41 631,76	273 086,44	49 791,58
SADE	42 651,72	279 776,94	51 011,46
MTP	44 087,09	289 192,35	52 728,16

Monsieur le Maire indique que le coût de l'ensemble de l'opération n'atteindra pas le seuil des 90000 €. Les travaux correspondants peuvent donc être attribués sans formalités préalables. Par ailleurs, la consultation effectuée aboutit à des offres très intéressantes et il propose à l'Assemblée de retenir celle de l'entreprise ENCER, moins disante.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. NUSSBAUMER Michel) des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le choix de l'entreprise ENCER pour l'exécution des travaux 1^{ère} phase du PAE Bellevue.**
- **DIT que les travaux seront payés sur factures.**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

Cette délibération annule et remplace celle du 05/11/2001.

2.2. Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat de maîtrise d'œuvre dressé par le Cabinet OSTERMANN, maître d'œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel des travaux 1 ^{ère} phase :	43.030,00 €
Taux de rémunération :	9,80 %
Forfait de rémunération :	HT : 4.216,00 €
	TTC : 5.042,34 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE la proposition du Cabinet OSTERMANN.**
- **AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre présenté.**

3. TRAVAUX LOCAL AMBULANCIERS

Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.11.2001	16	Accord de principe pour la mise à disposition des locaux
11.12.2001	12.6.	Choix du maître d'œuvre
23.01.2002	5	Choix de l'entreprise Hubert Constructions pour le gros œuvre

Monsieur le Maire indique que le service « Ambulance » démarrera le 1^{er} mars à condition que les locaux aménagés reçoivent l'agrément de la DDASS. Il y a donc lieu de mener rapidement les travaux de rénovation interne.

3.1. Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat de maîtrise d'œuvre dressé par le Cabinet FINCK, architecte,

Coût prévisionnel des travaux :	55.200,00 €
Taux de rémunération :	13 %
Forfait de rémunération	HT : 7.176,00 €
	TTC : 8.582,50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. KUENY Raphaël) des voix des membres présents et représentés,

- **APPROUVE la proposition du Cabinet d'architecture FINCK.**
- **AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre présenté.**

3.2. Facture Hubert Constructions

Monsieur le Maire rappelle que le lot gros œuvre a été attribué à l'entreprise Hubert Constructions qui a pu intervenir rapidement. Il présente à l'Assemblée la facture qui s'élève à 3.250,62 € HT soit 3.887,74 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONSTATE que le montant de la facture est identique à celui du devis approuvé lors de la séance du 23 janvier 2002**
- **APPROUVE la facture établie par l'entreprise pour un montant de 3.250,62 € HT soit 3.887,74 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

3.3. Attribution de travaux

Monsieur le Maire rappelle que le montant total de l'opération sera inférieur à 90.000 € et que l'attribution des différents lots est dispensée de formalités préalables.

Monsieur EGGENSPIELER Guy présente ensuite les offres d'entreprises capables d'intervenir rapidement. Elles présentent de bonnes références d'exécution et les devis comportent des prix conformes à ceux pratiqués actuellement :

	<i>Corps de métiers</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant devis HT €</i>
Lot 2	Menuiseries	BILLAND	9 212,00
Lot 3	Cloisons / isolation – plafonds	MEYER ISOLATION	12 283,72
Lot 4	Electricité	DIETSCHY	12 860,00
Lot 5	Sanitaire	/	0,00
Lot 6	Chapes / carrelage	SCHERRER Michel	5 072,08
Lot 7	Peinture	GILLIG Charles	3 517,05
Lot 8	Revêtements de sols	GILLIG Charles	2 329,99
		TOTAL (provisoire)	45 274,84

Monsieur Etienne GRIENENBERGER considère l'offre DIETSCHY trop élevée. Monsieur EGGENSPIELER rappelle la consistance des travaux concernés : reprise complète de l'équipement électrique, déplacement du coffret général du bâtiment au sous-sol représentant à lui seul près de 4.000. Le restant, correspond à l'aménagement d'une surface habitable de 120 m² (logement, salle de garde, bureau, sanitaire). Le devis correspondant est donc tout à fait acceptable.

Monsieur KUENY Raphaël regrette qu'on n'ait pas consulté beaucoup plus large. Monsieur le Maire lui rappelle les délais impartis pour établir le projet, consulter, effectuer les travaux (2 mois et demi, entre mi-décembre et le 1^{er} mars, y inclus les congés de fin d'année). Il se réjouit que quatre entreprises locales aient libéré leur planning pour accepter d'intervenir immédiatement tout en proposant des prix très intéressants. A titre indicatif, ces entreprises contribuent à hauteur de 100.000,00 francs au budget communal grâce au paiement de la taxe professionnelle et quand il faut, elles interviennent toute l'année pour les urgences y compris week-end et jours fériés.

Monsieur EGLIN René indique que, tous intervenants confondus, le coût au m² de l'aménagement de cet espace correspondra à 4.000,00 francs par mètre carré ce qui confirme tout à fait l'opportunité des choix. Monsieur BILLAND Dominique rappelle à titre de comparaison, que le m² neuf se vend actuellement 12.000 francs à WALDIGHOFFEN.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et représentés (abstentions : M. KUENY Raphaël, pour l'ensemble des lots ; M. BILLAND Dominique sorti de la salle pour le lot 2),

- **APPROUVE le devis présenté par l'entreprise BILLAND, lot menuiseries, pour un montant de 9.212,00 € HT soit 11.017,55 € TTC.**
- **APPROUVE le devis présenté par l'entreprise MEYER ISOLATION, lot cloisons / isolation / plafonds pour un montant de 12.283,72 € HT, soit 14.691,33 € TTC.**
- **APPROUVE le devis présenté par l'entreprise DIETSCHY Electricité, pour un montant de 12.860 € HT soit 15.380,56 € TTC.**
- **APPROUVE le devis présenté par l'entreprise SCHERRER Michel, lot chapes / carrelages pour un montant de 5.072,08 € HT, soit 6.066,21 € TTC.**
- **APPROUVE les devis présentés par l'entreprise GILLIG Charles :**
 - **Lot peinture pour un montant de 3.517,05 € HT soit 4.206,39 € TTC.**
 - **Lot revêtement de sols pour un montant de 2.329,99 € HT soit 2.786,67 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

3.4. Mission de coordination

Monsieur le Maire indique que l'exécution des travaux par plusieurs entreprises intervenant simultanément sur le chantier nécessite une mission de coordination SPS. Il propose de la confier au Bureau Véritas, spécialisé pour ce type de mission, qui a présenté une offre pour un coût s'élevant à 793 € HT, soit 948,43 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le choix du Bureau Véritas pour assurer la mission de coordination SPS pour un montant de 793 € soit 948,43 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer le contrat de coordination SECURITE/SANTE.**

3.5. Loyer

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue en semaine 8 avec le futur locataire pour fixer le loyer, au vu des travaux engagés. A son sens, la venue des Ambulances MULLER doit être appréciée à sa juste valeur sous ses multiples composantes positives :

- service de proximité à notre population (réduction des temps d'intervention souvent trop longs actuellement)
- rôle de bourg-centre de WALDIGHOFFEN
- contribution directe : taxe professionnelle
- loyer

En ce qui concerne ce dernier point, une proposition sera faite à l'Assemblée lors de la prochaine réunion.

Monsieur HEISSLER Olivier demande si on peut obliger les futurs locataires à occuper les locaux pendant une durée minimale. Monsieur le Maire répond que les locations sont soumises aux conditions de bail

réglementaires 3 – 6 – 9 ans, mais que de toute façon, le site concerné constitue un endroit idéal pour ce type d'implantation.

Monsieur BILLAND Dominique constate que les aménagements valorisent un bâtiment communal et qu'à priori sa situation lui apporte toutes chances d'une nouvelle occupation rapide en cas de besoin.

3.6. Permis de construire

Monsieur SCHAFFHAUSER Fernand demande si un permis de construire a été déposé pour assurer le paiement des impôts locaux. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de modification externe du bâtiment mais que Monsieur FINCK est chargé de déposer un permis pour la modification d'affectation des locaux.

Monsieur le Maire conclut ce point en replaçant cette opération dans la dynamique de développement de notre village et de satisfaction des besoins et attentes de notre population.

4. INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2002

Monsieur le Maire indique au Conseil que le budget primitif ne pourra pas être voté avant connaissance des dotations de l'Etat et du montant des contributions directes de la Commune. Or, certains travaux devraient être achevés dans les meilleurs délais. Il propose donc à l'Assemblée, en application de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités locales, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

- 75.000,00 € sur l'opération 1 de la section Investissement dont 8.522,96 € en crédits reportés du budget 2001 ;
- 5.000,00 € sur l'opération 9 de la section Investissement dont 388,34 € en crédits reportés du budget 2001 ;
- 9.000,00 € sur l'opération 31 de la section Investissement
- 11.500,00 € sur l'opération 35 de la section Investissement dont 6.360,63 € en crédits reportés du budget 2001 ;

et de décider d'inscrire ces crédits au budget primitif 2002.

Monsieur KUENY Raphaël demande si des documents ne pourraient pas être fournis avant la réunion. Monsieur le Maire fait remarquer les moyens limités en secrétariat mais que de toute façon, tous ces points ont déjà été présentés notamment dans le cadre du débat d'orientation budgétaire sans que ces chiffres aient soulevé la moindre observation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : MM GRIENENBERGER Etienne, HEISSLER Olivier, KUENY Raphaël) des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'engagement des travaux nécessaires à l'exécution des opérations 1, 9, 31 et 35 de la section Investissement.**
- **APPROUVE le nouveau financement global proposé, à savoir :**
 - **75.000,00 € pour l'aménagement des locaux ambulancier, opération 1**
 - **26.716,77 € pour l'opération 9 : aménagement de la rue des Champs**
 - **9.000,00 € pour l'opération 31 : aménagement de la rue de Ferrette**
 - **72.216,94 € pour l'opération 35 : aménagement de la rue de l'Artisanat**
- **AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'un montant total de 91.500,00 € dont 15.271,93 € de crédits reportés suivant les affectations suivantes :**
 - **75.000,00 € sur l'opération 1 dont 8.522,96 € en crédits reportés**
 - **5.000,00 € sur l'opération 9 dont 388,34 € en crédits reportés**
 - **9.000,00 € sur l'opération 31**
 - **11.500,00 € sur l'opération 35 dont 6.360,63 € en crédits reportés**

- **DECIDE** que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2002 lors de son adoption.

Monsieur le Maire constate que quelles que soient les informations données, les réponses apportées, l'opposition s'abstient lors des votes budgétaires tout en approuvant souvent la réalisation des travaux.

5. AVENANT AU MARCHE SCREG : VOIRIE COMMUNALE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.07.2000	3.5	Décision de travaux par l'entreprise SCREG
13.08.2001	4	Avenant n°1 – aménagement trottoirs rue de la Gare

5.1. Montant de l'avenant

Monsieur le Maire rappelle l'opportunité d'exécuter certains travaux complémentaires pour améliorer les stationnements pour l'Expo-Habitat en particulier, pour les autres manifestations dans la salle polyvalente en général, dans le cadre du marché SCREG, dont les prix sont très favorables.

L'ensemble des prestations concernées s'élève à 6.625,58 € TTC.

Compte tenu des économies réalisées par ailleurs, cet avenant n'augmentera pas le montant global du marché concerné.

5.2. Financement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer ces travaux sur les crédits reportés de l'opération 21 – Aire de stationnement et passerelle, qui s'élèvent à 9.351,83 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : MM. GRIENENBERGER Etienne, HEISLER Olivier, KUENY Raphaël) des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'exécution des travaux complémentaires pour stationnement.
- **APPROUVE** le devis des travaux supplémentaires présentés pour un montant de 5.539,78 € HT soit 6.625,58 € TTC.
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'article 2315, opération 21 – Aire de stationnement et passerelle en crédits reportés de l'exercice 2001.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'Avenant n°2 au marché SCREG du 12/07/2000 ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur la proposition suivante :
 - **Parcelle section 1 n° 44, d'une contenance de 7,61 ares**
Appartenant à Monsieur BECK Serge
Acquéreurs : Monsieur et Madame TUNNEL Richard

7. ECHANGE COMMUNE / WERMUTH

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'échange dressé par le Cabinet OSTERMANN, suivant souhaits exprimés par Monsieur WERMUTH.

Une partie des terrains concernés se situe dans l'emprise de la voirie communale qui ne peut être aliénée sans déclassement préalable.

Les surfaces précises d'échanges seraient les suivantes :

	COMMUNE m ²	WERMUTH m ²
Terrain privé	1027	973
Voirie communale	263	
TOTAUX	1290	973

Monsieur WERMUTH justifie sa demande de surface supplémentaire par le fait que la majeure partie du terrain qu'il céderait se trouve en zone artisanale proche des équipements, alors que le terrain communal est situé à l'arrière. Par ailleurs, il relève que la parcelle 31 lui appartenant est stabilisée et recouverte d'enrobés.

Monsieur le Maire ouvre la discussion en rappelant que l'opération d'échange de terrain a été engagée par la Municipalité pour obtenir la maîtrise foncière des terrains nécessaires au projet d'amélioration des écoulements des eaux de crue de l'III pour éviter les inondations au droit des maisons d'habitation situées entre la rue des Ecoles et le cours de l'III.

Le débat laisse apparaître les critères d'appréciation suivants :

- ✦ le déclassement d'une voirie communale ne peut se justifier que pour une raison importante à motiver auprès de la population appelée à donner son avis dans le cadre de l'enquête publique réglementaire. Par ailleurs, la transaction ne pourrait pas se faire avant l'acquisition par la Commune de la parcelle n°31.
- ✦ les caractéristiques du terrain concerné par la Commune au terme de l'échange ne devront pas obérer les projets à l'origine de la transaction, à savoir, celui de la protection contre les inondations et la desserte adaptée de la zone intercommunale arrière inscrite au Schéma Directeur.
- ✦ des études sont en cours pour l'implantation d'un 7^{ème} collège dans le Sundgau. La Commune a proposé sa candidature sur le site arrière concerné. Même si cette rue ne concerne pas l'accès principal, il y a lieu de ne pas contrarier les solutions pour les contraintes futures.

8. DIVERS

Itinéraire cyclable : il est demandé que les ouvriers communaux aillent nettoyer les abords de l'itinéraire cyclable.

Réseaux gaz de France : Monsieur le Maire informe de la première mise en service de l'alimentation en gaz naturel durant le 2^{ème} semestre 2002. L'équipement complet du village se fera sur 3 ans. Une réunion d'information sera donnée à l'ensemble de la population durant la 2^{ème} quinzaine de mars.

Benne déchets verts : Monsieur HEISSLER demande s'il est possible de mettre en place un quai permettant de faciliter le déchargement des déchets verts dans la benne prévue à cet effet. Monsieur le Maire lui répond que cet aménagement ne serait pas opportun dans la mesure où l'emplacement actuel de la benne est provisoire, en attendant l'aménagement d'un espace de déchet tri où la benne de déchets verts aura un emplacement définitif et où le déchargement sera facilité. La mise en place d'un quai sur le site restant à définir est programmée par la Commune pour 2002.

Carrefour rue de la Poste – rue du Château : Monsieur KUENY fait remarquer que la priorité à droite (au niveau de la Boulangerie BASLER : priorité pour les véhicules venant de la rue du Château par rapport aux véhicules venant de la rue de la Poste) n'est pas toujours respectée. Il demande s'il n'était pas important de mettre en place des panneaux de signalisation pour indiquer le croisement. Les Conseillers sont favorables à la mise en place d'un panneau dont le choix reste à faire.

Communauté de Communes III et Gersbach : Le « District III et Gersbach » est devenu une « Communauté de Communes » au 1^{er} janvier 2002. Monsieur KUENY demande si Monsieur RIEGERT Patrick, peut rester délégué à la Communauté de Communes tout en étant pas membre d'un Conseil Municipal. Monsieur le Maire lui répond que la Sous-Préfecture lui a confirmé par écrit son interprétation juridique à savoir qu'il n'y a pas de rétroactivité.

Groupe scolaire : Monsieur le Maire informe les conseillers que l'ancienne école ménagère a été démolie. De plus, il est dans l'attente du classement dossier complet d'un dossier de subvention pour donner le feu vert à l'ouverture du chantier de l'extension de l'école.

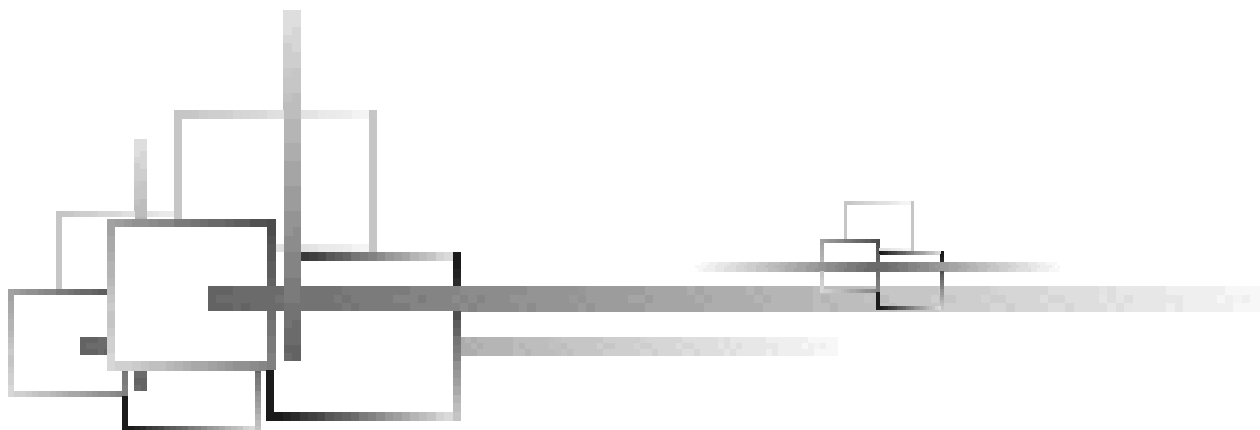
Société de Musique Concordia : Monsieur KRICK informe le Conseil que la société de Musique n'a plus de local où garer la remorque de l'association. En effet, la société de Musique utilisait le local actuellement rénové pour les ambulanciers. Un local sous l'école proposé précédemment par Monsieur le Maire s'est avéré être inaccessible par manque de hauteur. Monsieur le Maire propose de garer temporairement la remorque dans le sous-sol du futur bâtiment de la Communauté de Communes. Les travaux de construction avancent rapidement et une porte sera mise en place. Une autre proposition est faite par Monsieur EGLIN Jean-François pour entreposer la remorque dans un hangar privé.

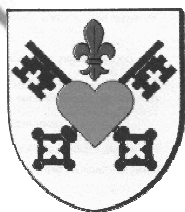
Dépôt d'ordures sauvage : Monsieur SCHAFFHAUSER signale qu'un pare brise a été jeté dans la forêt à la sortie de la Commune vers Riespach.

Sécurité rue du 19 novembre : Monsieur SCHAFFHAUSER demande que des mesures soient prises pour faire diminuer la vitesse des véhicules dans la rue du 19 novembre. Il y a eu récemment 3 accidents. Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de sécurité sera effectuée dans ce secteur et que des mesures seront prises d'après le résultat des analyses. Dans un premier temps, les habitations les plus en danger peuvent être sécurisées par des bornes. Il est également demandé que la Gendarmerie effectue des contrôles de vitesse d'une façon plus fréquente.

Réunion du Conseil Municipal : Le vote du budget est prévu au cours de la séance du Conseil Municipal du vendredi 22 mars 2002.

Plus personne de demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 40.





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 MARS 2002

Le 13 mars 2002 à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire, adressée le 8 mars 2002.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :
M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER.

Etaient absents, excusés : Messieurs Michel NUSSBAUMER (procuration à M. Jean-Claude SCHIELIN), Fernand SCHAFFHAUSER, Etienne GRIENENBERGER (procuration à M. Olivier HEISSLER), Raphaël KUENY.

Monsieur le Maire ouvre la séance en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08 FEVRIER 2002

Observations :

* Monsieur CHRETIEN fait remarquer que, étant absent et ayant donné procuration à Monsieur GRIENENBERGER Etienne, il y a lieu de compter un vote d'abstention supplémentaire au point 4 : Inscriptions budgétaires 2002 et au point 5.2. : Avenant au marché SCREG – financement.

* Monsieur CHRETIEN s'informe sur les travaux de démolition de l'ancienne école ménagère, notamment en ce qui concerne les réseaux d'eaux usées. Les réseaux d'eaux usées de sa maison d'habitation seraient branchés sur celles de ce bâtiment.

Monsieur EGGENSPIELER explique qu'il n'y a que le bâtiment qui a été enlevé. Aucune excavation n'a encore été effectuée.

Monsieur le Maire rappelle que l'évacuation aval a été remplacée lors de l'aménagement de la cave de l'école primaire et qu'il y a lieu de raccorder les écoulements après terrassement du sous-sol.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve ce compte rendu.

2. CREATION D'UNE SALLE D'ANIMATION CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau plan de financement basé sur un taux de subvention de 50 % du montant HT de l'opération, au titre des fonds structurels de la CEE.

Sur ces bases, il peut être établi comme suit :

Subvention CEE	162 358,20
Emprunt à long terme	162 358,20
Emprunt à court terme (avance TVA)	<u>63 644,42</u>
TOTAL TTC	388 360,82

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (3 abstentions : MM. HEISSLER Olivier et CHRETIEN Serge) des membres présents et représentés,

- * **APPROUVE l'exécution des travaux présentés.**
- * **SOLLICITE une subvention de 50% du montant HT au titre des fonds structurels de la CEE.**
- * **S'ENGAGE à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité.**
- * **CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires.**

3. LOCAL AMBULANCIER

Rappel des délibérations

Date	Point	Objet
05.11.2001	16	Accord de principe pour la mise à disposition des locaux
11.12.2001	12.6	Choix du maître d'œuvre
23.01.2002	5	Choix de l'entreprise Hubert Constructions pour le gros œuvre
08.02.2002	3	Approbation devis

1.1. Devis travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil les derniers devis pour l'aménagement du local ambulancier

Lot sanitaire	HEINIS Fernand	13 611,01
Lot menuiserie extérieur	BILLAND	4 270,92
Accès extérieur	ENCER	<u>4 402,20</u>
	TOTAL TTC	22 284,13 €

Il rappelle que le montant total des devis déjà approuvé, respectivement les 23 janvier 2002 (3 923,62 € TTC) et 08 février 2002 (65 745,79 € TTC, s'élève à 69 669,41 € TTC.

Le coût total de l'opération est donc de 91 953,54 € TTC (603 175,71 F) soit 76.884,23 € (504 327,52 F), représentant un coût final de 784,53 € / m² (5 146,18 F).

L'ensemble des travaux est en voie d'achèvement. Les ambulances Sud-Alsace attendent l'accord de la DDASS pour pouvoir commencer leur activité à WALDIGHOFFEN.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur BILLAND Dominique étant sorti pour le point le concernant,

- * **APPROUVE le devis présenté par les Etablissements HEINIS Fernand, lot sanitaire – chauffage pour un montant de 11 380,44 € HT soit 13 611,01 € TTC.**
- * **APPROUVE le devis présenté par l'entreprise BILLAND, lot menuiserie intérieure, pour un montant de 3 571 € HT soit 4 270,92 € TTC.**
- * **APPROUVE le devis présenté par l'entreprise ENCER pour l'aménagement de l'accès extérieur (non intégré dans la maîtrise d'œuvre) pour un montant de 3.680,77 € HT soit 4.402,20 € TTC.**
- * **CONSTATE que le montant total de l'opération s'élève à 76 884,23 € HT soit 91.953,54 € TTC.**
- * **DECIDE l'inscription de ces crédits au budget primitif 2002.**

1.2. Loyer

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer sur les bases suivantes, pratiquées actuellement dans le secteur de WALDIGHOFFEN :

✓ local commercial : 400 F / m² / an

✓ local d'habitation : 4000 à 5000 F entre 70 et 100 m² / mois

Les surfaces respectives étant de 80 m² (y compris garage au sous-sol) et 51 m², Monsieur le Maire présente la proposition suivante :

⇒ Local commercial : $80 \times \frac{400}{12} = 2\,667,00$ F

⇒ Logement : 3 333,00 F

6 000,00 Francs soit 915 € / mois, sans les charges.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré,

* **DONNE SON ACCORD pour la fixation du loyer à 915 € par mois pour les locaux sis au 6 rue de la République.**

* **NOTE que le contrat de location sera établi par le preneur des locaux.**

3.3. Mise en place signalisation

Monsieur EGGENSPIELER informe l'assemblée que les ambulances Sud Alsace ont demandées l'implantation d'un totem au bord de la RD 9bis ainsi que la pose de deux panneaux, l'un sur le mur du garage JPS, l'autre au dessus de l'entrée des bureaux de l'ambulance. Monsieur EGGENSPIELER a donné un avis favorable.

3.4. Exécution des travaux

Monsieur le Maire exprime ses vives félicitations à Monsieur FINCK, Architecte, ainsi qu'à Monsieur Guy EGGENSPIELER pour la rapidité et la coordination exemplaires de ces travaux exécutés avec qualité.

Décidés mi-décembre et démarrés mi-janvier, ils seront menés à bonne fin en deux mois et pourront être occupés dès le début du mois d'avril, si l'agrément de la DDASS est obtenu.

Il remercie également les entreprises en particulier locales qui sont intervenues très rapidement.

4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents et représentés,

* **DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- Parcelle section 03 n° 371/10 d'une contenance de 2,14 ares
- Parcelle section 03 n° 372/10 d'une contenance de 11,78 ares

Locaux dans un bâtiment en copropriété

Appartenant à Monsieur GRETER Thierry et Mademoiselle GASSER Sophie

Acquéreur : KOPP Jonathan

ECHANGE :

- Parcelle section 02 n° 310/112 d'une contenance de 6,57 ares
- La moitié indivise de la parcelle section 02 n° 309/112 d'une contenance de 1,59 ares

Appartenant à SARL « IMMO JC

CONTRE :

- Parcelle section 02 n 113 d'une contenance de 18,57 ares, lots n°22 – 23 – 24

Appartenant à la SCI Joseph ANDELFINGER

- Parcelle section 02 n° 308/112 d'une contenance de 4,01 ares

Appartant à IMMO JC

Acquéreur : SCI HAHAIH

5. PROTOCOLE DE PARTENARIAT COMMUNE / GDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une réunion d'information est organisée par GDF, pour l'ensemble de la population, le 21 mars 2002. Seront présents, outre les agents de Gaz de France, des installateurs agréés.

Le Maire informe l'assemblée de la proposition de partenariat entre GDF et la Commune de WALDIGHOFFEN, pour le branchement, en 2003, des bâtiments communaux suivants :

✓ Mairie, Poste, logement et Siège Communautés de Communes

Puissance : 140 kW

Branchement : 0,00 Euro

Poste détente – comptage 16 m³/h 4b /300 mb : coût 204,28 Euros HT

✓ Ecole maternelle et primaire

Puissance : 335 kW

Branchement : 0,00 Euro

Poste détente – comptage 40 m³/h 4b /300 mb : coût 3457,54 Euros HT

✓ Centre culturel Nathan Katz

Puissance : 464 kW

Branchement : 0,00 Euro

Poste détente – comptage 40 m³/h 4b/300 mb : coût 3457,54 Euros HT

✓ Caserne des pompiers et logements

Puissance : kW

Branchement : 0,00 Euro

Poste détente – comptage 10 m³/h 4b/21 mb : coût 0 Euro

La Commune s'engage à

⇒ Utiliser le gaz naturel comme source principale d'énergie en particulier pour le chauffage et l'eau chaude de ses bâtiments existants et à venir.

⇒ Programmer, de 2002 à 2004, le passage au gaz naturel des bâtiments communaux ci-dessus désignés.

⇒ Etudier avec GDF la desserte en gaz naturel des futures zones d'aménagement d'habitation, industrielles ou artisanales.

⇒ Communiquer dès que possible à GDF toute information concernant les différents projets de constructions sur le territoire de la Commune.

En contrepartie, GDF s'engage à réaliser gratuitement le raccordement en gaz naturel des bâtiments communaux raccordés de 2001 à 2003 désigné ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle que les réseaux sont déjà posés dans la rue de Ferrette, et dans le nouveau secteur du lotissement « Le Coteau ».

Il est également proposé d'alimenter l'atelier communal sur le réseau gaz.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

* **APPROUVE les conditions du protocole de partenariat entre la Commune de WALDIGHOFFEN et GDF**

* **AUTORISE le Maire à signer le protocole de partenariat qui est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction.**

6. DIVERS

6.1. Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comptable du Trésor lui a adressé le récapitulatif des sommes dont le recouvrement ne peut être poursuivi. Il s'agit de :

- Monsieur SUTER Urs, domicilié à LAUFEN, pour un montant de 11,79 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE son accord pour l'admission en non valeur de ces produits irrécouvrables, pour un montant de 11,79 €.**

6.2. O.N.F. Programme de travaux 2002

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le programme de travaux pour l'année 2002, établi par l'Office National des Forêts de FERRETTE.

Les travaux consistent en :

- ✓ dégageant – dépressage – cloisonnement (< à 3 m) : 1 820,00 € HT
- ✓ nettoyage – dépressage – cloisonnement (> à 3 m) : 640,00 € HT
- ✓ fauchage des accotements : 180,00 € HT

L'ensemble des travaux courants s'élève ainsi à 2 640,00 € HT soit 2 810,00 € TTC qui se répartissent de la façon suivante :

Travaux en régie : 2 240,00 € HT soit 2 360,00 € TTC

Travaux d'entreprise : 400,00 € HT soit 450,00 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * **APPROUVE le programme de travaux – année 2002 présenté par l'Office national des forêts**
- * **AUTORISE le Maire à signer le programme de travaux.**

6.3. Conseil d'école

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du Conseil d'école du 12 mars 2002. Il remercie Monsieur EGGENSPIELER Guy et les ouvriers communaux pour le suivi exemplaire de l'entretien et de la maintenance des équipements. Les interventions sont rapides et donnent entière satisfaction et le point « travaux divers » a disparu de l'ordre du jour.

6.4. Synthèse financière des comptes de la Commune

Monsieur René EGLIN présente au Conseil Municipal, en prélude au vote du Compte Administratif 2001 et du Budget 2002, trois tableaux indiquant l'évolution d'une part des charges, d'autre part des recettes de 2000 à 2002.

Il insiste plus particulièrement sur les postes principaux et trace les grandes lignes sur les perspectives d'avenir à plus long terme qui devraient permettre l'établissement d'un programme pluriannuel d'actions et d'interventions.

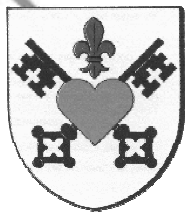
Les tableaux distribués reprennent les montants par chapitres des dépenses et recettes inscrites respectivement aux comptes administratif 2000 et 2001 et au budget primitif 2002.

6.5. Travaux

- ⇒ La chaussée dans la rue du Château a beaucoup de nids de poule et nécessiterait quelques réparations.
- ⇒ Monsieur le Maire demande à Monsieur CHRETIEN quand est ce qu'il compte faire mettre un revêtement sur le trottoir bordant sa propriété rue de la République. Monsieur CHRETIEN l'informe que les travaux vont être effectués sous peu.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 00.





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 MARS 2002

Sur convocation de Monsieur le Maire en date du 11 mars 2002, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 13 mars 2002 en séance ordinaire.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjointe, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etait absent, excusé : Monsieur Serge CHRETIEN (procuration à Monsieur Etienne GRIENENBERGER)

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 MARS 2002

Observations :

- Monsieur HEISSLER souhaite que soit relevé qu'il était titulaire de deux procurations et qu'il ignorait qu'il ne pouvait être titulaire que d'une seule procuration.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (3 abstentions : MM SCHAFFHAUSER, GRIENENBERGER, KUENY, absents lors de cette réunion) des membres présents et représentés, approuve ce compte rendu.

Arrivées de MM BILLAND et NUSSBAUMER.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2001

2.1. Compte administratif 2001

Monsieur René EGLIN prend la présidence de la séance. Il explique aux membres de l'Assemblée le développement des dépenses et des recettes pour la gestion 2001 à savoir :

	<u>Réalisations</u>	<u>Prévisions</u>
- montant des charges réelles :	577 577,00 €	680 023,00 €
- montant des ressources réelles :	809 031,00 €	808 812,00 €

Cette situation a permis de constituer un autofinancement de 231 454,00 € soit 28,60 % de recettes contre 128 789 € prévus au budget.

Pour ce qui concerne les investissements et leur financement, la situation peut être résumée comme suit :

- investissement réalisés en 2001	820 136,08 €
- remboursement emprunts	<u>169 356,02 €</u>
TOTAL :	989 492,10 €

Le financement de ces dépenses a été assuré par les ressources suivantes :

- subventions d'investissements :	275 631,60 €
- remboursement TVA et taxe locale d'équipement :	80 417,14 €
- endettement supplémentaire :	<u>430 105,63 €</u>
TOTAL DEPENSES DIRECTES :	786 154,37 €
- résultats antérieurs reportés :	<u>402 908,37 €</u>
TOTAL GENERAL :	1 189 062,74 €

La section d'investissement présente donc un excédent global de 199 570,64 €.

L'endettement supplémentaire de 430 105,63 € qui est constitué par des crédits à court-terme, à taux d'intérêt de 3,64% pourra être remboursé ou consolidé en 2002.

Le CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2001 dressé par Monsieur Henri HOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER, CHRETIEN, HEISLER, KUENY) des membres présents et représenté,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Résultats reportés	3 065 605,67	2 642 905,67		1 191 105,64	3 065 605,67	3 834 011,31
Opérations de l'exercice	6 490 942,68	5 156 834,61	3 788 656,02	5 306 896,62	10 279 298,70	10 463 731,23
TOTAUX	9 556 248,35	7 799 740,28	3 788 656,02	6 498 002,26	13 344 904,37	14 297 742,54
Résultats de clôture	1 756 508,07			2 709 346,24	1 756 508,07	2 709 346,24
Reste à réaliser	10 277 144,23	11 894 051,00			10 277 144,23	11 894 051,00
TOTAUX CUMULES	19 833 392,58	19 693 791,28	3 788 656,02	6 498 002,26	23 622 048,60	26 191 793,54
RESULTATS DEFINITIFS	139 601,30			2 709 346,24		2 569 744,94

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2. Compte de gestion 2001

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER, CHRETIEN, HEISLER, KUENY) des membres présents et représenté,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2001 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2001 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2000, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2001 au 31 décembre 2001, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les personnes s'étant abstenues expliquent leur vote par le fait d'être dans l'impossibilité de donner un avis, aucune Commission ne s'étant au préalable réunie pour permettre une bonne participation des membres du Conseil.

Monsieur le Maire et Monsieur EGLIN René signalent que de larges débats ont eu lieu au cours des deux séances précédentes du Conseil Municipal dans le cadre des orientations budgétaires pour 2002.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Le CONSEIL MUNICIPAL, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2001, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 231 454,29 €, à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER, CHRETIEN, HEISLER, KUENY) des membres présents et représenté,

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 231 454,29 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	+ 181 582,88 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	413 037,17 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N – 1	
D 001 (besoin de financement)	- 267 777,93 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	246 495,85 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	- 21 282,08 €
DECISION D'AFFECTATION	+ 413 037,17 €
1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	21 282,08 €
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 – H) REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	391 755,09 €

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2002

Monsieur EGLIN René, Adjoint, explique aux membres du Conseil que les bases d'imposition pour 2001 ont fortement progressé :

- Taxe d'habitation en progression de 2,2 %
- Taxe foncière bâti en progression de 6,9 %
- Taxe foncière non bâti en progression de 0,6 %
- Taxe professionnelle en progression de 11,2 %

Cette situation est liée à la progression démographique et économique de notre commune, nous autorisant à entrevoir l'avenir avec optimisme.

A taux constants, le produit des impôts locaux s'élève à 536 797 € contre 512 204 € en 2001, soit une amélioration de près de 5 %. Cette ressource comporte une allocation de 86.132,00 €, financée par l'Etat en contrepartie de la réduction des salaires dans les bases d'impositions à la taxe professionnelle dues par les entreprises. Celle-ci voient donc cet impôt diminuer.

Même si nos taux d'imposition sont élevés, ils sont néanmoins très inférieurs aux taux plafonds autorisés :

	<u>Taux plafonds à ne pas dépasser</u>	<u>Taux pour notre commune</u>
Taxe d'habitation	33,08	9,49
Taxe foncière bâti	42,08	16,48
Taxe foncière non bâti	125,77	77,81
Taxe professionnelle	28,83	14,93

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer à chacune des taxes directes locales,

- **DECIDE à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER, CHRETEIN, HEISSLER, KUENY) des membres présents et représenté, de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés à :**

- Taxe d'habitation : 9,49 %**
- Taxe foncière bâti : 16,48 %**
- Taxe foncière non bâti : 77,81 %**
- Taxe professionnelle : 14,93 %**

5. BUDGET PRIMITIF 2002

Monsieur EGLIN René, adjoint, explique aux membres du Conseil, les composantes du budget pour l'exercice 2002.

5.1. Section de fonctionnement

Les ressources de fonctionnement, grâce à une meilleure productivité de la fiscalité locale, sont en progression de près de 7% et sont estimées pour les recettes réelles, hors produits exceptionnels, à 864 250 € contre 807 082 € en 2001.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, un contrôle sérieux a été mis en œuvre pour limiter leur évolution. Elles ont été estimées à 577 430 € contre 577 577 € en 2001. Malgré une augmentation des charges d'entretien des bâtiments, des voies et réseaux, la totalité des charges a été en légère diminution par rapport à 2001 et inférieures à celles qui ont été consommées en 2000. C'est par une réduction des charges de personnel qui représentent 45 % des dépenses de fonctionnement que ce résultat prévisionnel a pu être obtenu.

Des précisions sont demandées pour le contenu et les montants prévus pour la Médecine du travail, les honoraires et l'accroissement du poste « Indemnités des Elus ».

Monsieur SCHIELIN donne les explications sur les Services de la Médecine du Travail fusionnées désormais avec MULHOUSE. Monsieur le Maire indique que les dépenses pour honoraires correspondent à des frais de géomètre ou de prestataires pour des opérations non individualisées inscrites en section fonctionnement.

Monsieur EGLIN rappelle que les taux d'indemnités des élus ont déjà fait l'objet d'un vote précédé d'un large débat, qu'à ce sujet, la loi « Démocratie de Proximité » votée début 2002 vient de revaloriser les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire. Monsieur le Maire indique que ce point fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

5.2. Section d'investissement

Concernant les opérations de l'année, elle s'élèvent à 2.091.330 € :

✓ remboursement de la dette :	725 780 €
✓ investissements :	<u>1 365 600 €</u>
TOTAL CHARGES REELLES :	2 091 380 €

Leur financement est assuré comme suit :

✓ subventions d'investissement :	631 900 €
✓ participation et dotations (TLE + remboursement TVA)	101 800 €
✓ emprunts nouveaux :	<u>317 800 €</u>
TOTAL RECETTES REELLES :	1 051 500 €

Le solde non couvert est assuré par l'affectation des excédents de ressources d'exploitation.

Il apparaît que pour les opérations de l'année, le montant de la dette remboursés est supérieur à la dette nouvelle.

Les 25 opérations les plus importantes sont constituées par :

- ▶ l'extension du Groupe scolaire
- ▶ l'aménagement des locaux communaux destinés à la location
- ▶ l'aménagement de chemins ruraux
- ▶ travaux de sécurité
- ▶ divers PAE (Baumgarten, rue de Ferrette, Bellevue, rue du 19 novembre)
- ▶ aménagement site Lang, réfection rue du Château, terrains de sports ...

A ces opérations de l'année, s'ajoutent les investissements restant à réaliser et déjà approuvés antérieurement par le Conseil Municipal.

Le montant total des opérations de la section d'investissement incluant les restes à réaliser s'établit en recettes et en dépenses à un montant de 3 764 107 €.

En ce qui concerne les investissements, sont demandées des précisions par M. SCHAFFHAUSER :

- ⇒ **Opération 36 – aménagement rue des Vergers** : cette opération n'est pas reprise dans le nouveau budget. En effet, compte tenu des demandes présentées pour la constructibilité des terrains situés en zones NAa le long des rues des Eglantiers et des Lilas, il est nécessaire de faire étudier préalablement un avant-projet d'aménagement chiffrant le montant des travaux. Ce sera fait dans l'année. En cas d'urgence, une décision modificative pourra être prise.
- ⇒ **Opération 38 – aires de trottoirs** : cette opération n'a pas été reprise en l'absence d'un chiffrage sérieux. Sont surtout concernées les aires piétonnes le long de la RD 463 (rue du 19 novembre) qui restent dans le cadre général de l'étude de sécurité dans la traverse d'agglomération confiée à la DDE.
- ⇒ **Opération 20 – PAE rue de Ferrette** : le crédit proposé est destiné à la réalisation des travaux de finition pour assurer un bon accès stabilisé aux constructions existantes. Il est prévu la pose de bordures et la pose d'une première couche d'enrobés.
- ⇒ **Opération 15 – aménagement rue du Château** : les travaux d'assainissement vont être repris par la Communauté des Communes « Ill et Gersbach ». L'aménagement de la voirie pourra suivre dans la foulée.
- ⇒ **Opération 1 – aménagement locaux communaux** : cette opération concerne l'aménagement des locaux ambulanciers, de l'atelier communal, des travaux de remplacement du bardage et d'étanchéité de la salle polyvalente
- ⇒ **Opération 24 – aménagement chemins ruraux** : sont concernés le chemin de Bâle et le Steinhag.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï les explications de Monsieur René EGLIN, adjoint chargé des finances,

Après en avoir délibéré,

- à la majorité des voix (1 abstention : M. SCHAFFHAUSER, 4 contre : MM GRIENENBERGER, HEISSLER, KUENY) pour la section de fonctionnement,

- à la majorité des voix (4 abstentions : MM GRIENENBERGER, CHRETIEN, HEISSLER, KUENY) pour la section d'investissement,

- **APPROUVE les propositions du Maire.**

- **VOTE le budget de l'exercice 2002 tel qu'il est présenté.**

6. ZONE ARTISANALE DE LA GARE : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
05.07.2001	4	Vente de terrain en zone artisanale de la Gare à ACS
23.01.2002	3	Confirmation de la vente et fixation du prix de vente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de vente à l'entreprise ACS – ANDELFINGER de la parcelle cadastrée section 3 n° 202.

Il informe l'Assemblée que Maître KOENIG, notaire chargé de la vente du terrain, sollicite la rectification de la délibération précédemment prise. En effet, la contenance relevée dans la matrice cadastrale, et figurant sur la délibération (à savoir 29,44 ares) diffère de celle figurant au Livre foncier (29,40 ares), la surface inscrite au Livre Foncier étant à prendre en compte, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. GRIENENBERGER) des membres présents et représenté,

- **CONFIRME sa décision de vendre à l'entreprise ACS – ANDELFINGER la parcelle cadastrée : Commune de WALDIGHOFFEN, section 03 n° 202 d'une contenance de 29 ares 40 ca.**
- **FIXE le prix de vente à 762,25 € l'are.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente.**

7. ECHANGE COMMUNE / WERMUTH

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
08.02.2002	7	Débat sur projet d'échange

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des résultats des pourparlers menés avec Monsieur WERMUTH, suite aux conclusions émises lors de la réunion du 8 février.

Les discussions ont abouti aux conclusions suivantes :

- échange secteur Cimetière : il sera mené de façon à équilibrer les surfaces échangées à cet endroit et selon une ligne parallèle au garage appartenant à M. WERMUTH ;
- voirie communale : elle sera entièrement préservée mais il sera convenu d'un plan d'aménagement approuvé par les deux parties ;
- échange de terrain parcelle 31 (WERMUTH) contre partie parcelle 201 (Commune)

La surface de terrain à échanger devra être définie d'après la valeur respective des terrains. Il serait donc judicieux de connaître exactement la valeur des terrains. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander une évaluation par le Service des Domaines.

8. MARCHÉ SCREG : AVENANT DE REDUCTION

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
05.07.2000	3.5.	Décision de travaux par l'entreprise SCREG
13.08.2001	4	Avenant n°1 – Aménagement trottoirs rue de la Gare
08.02.2002	5	Avenant n°2 – Avis de stationnement

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux faisant l'objet du marché SCREG. L'ensemble des opérations prévues a été exécuté, sauf la rue du Château, tributaire de la pose préalable du collecteur

intercommunal de l'assainissement effectuée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach »

8.1. Aménagement de la rue du Château

Les travaux de pose des évacuations des eaux pluviales, l'exécution de la couche de fondation de la future chaussée ainsi que les travaux de revêtement en enrobés denses étant intimement liés aux travaux d'assainissement, il y aurait opportunité de confier ces prestations à l'Entreprise titulaire des travaux d'assainissement.

Par ailleurs, la consistance de l'aménagement a également changé notamment par suite de l'élargissement de la voie par rapport au projet initial, par suite de l'accord des riverains.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un nouveau dossier de subvention auprès du Conseil Général, de sortir, par avenant, les travaux de voirie du marché SCREG et de reconsulter une nouvelle fois des entreprises, et en particulier la Société SCHWENCK, titulaire du marché d'assainissement.

8.2. Point financier sur les travaux marché SCREG

Chapitre	Marché + avenants		Total travaux HT
Rue de Ferrette et de Roppentzwiller	Marché initial	292 595,00	237 843,71
Rue du Château	Marché initial	110 400,00	0,00
Rue des Perdrix	Marché initial	56 880,00	54 628,43
Place Nathan Katz	Marché initial	108 209,00	165 031,50
Rue des Champs	Marché initial	101 200,00	65 795,22
Rue de l'Artisanat	Marché initial	119 540,00	219 527,64
Rue de la Gare	Avenant n°1	17 912,00	15 129,84
Aire de stationnement	Avenant n°2	36 338,57	35 197,04
TOTAUX :		843 074,57	793 153,38

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **APPROUVE la proposition du Maire de procéder à une nouvelle consultation pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue du Château qui seront payés sur factures.**
- **APPROUVE l'avenant n°3 de réduction correspondant à la distraction des travaux de la rue du Château du marché SCREG.**
- **AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucun dossier n'ayant été déposé en Mairie, ce point est annulé.

10. 7^{ème} COLLEGE DANS LE SUNDGAU

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la plaquette « Contribution au choix du site d'implantation » qu'il a réalisée pour appuyer la candidature de WALDIGHOFFEN.

L'argumentaire se décline en 8 chapitres axés sur : l'expérience du passé, l'évolution démographique, les déplacements, l'enseignement bilingue, le bassin de vie autour de WALDIGHOFFEN, la position de la Commune (Conseil Municipal et population) et de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach », la qualité du terrain communal proposé.

Sur l'ensemble de tous ces plans, les conclusions sont très positives.

Monsieur le Maire souligne la démarche unanime du Conseil Municipal, de la population locale et de la très grande majorité des Communes de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach ». Ce projet est également appuyé par d'autres élus de l'Arrondissement d'ALTKIRCH dont Monsieur DEMUTH, Conseiller Général du Canton de HIRSINGUE, Monsieur DIRRIG, Conseiller Général du Canton de FERRETTE, Monsieur WITH, 1^{er} Vice-président du Conseil Général.

Le Maire informe également les conseillers de sa rencontre le 04 avril prochain avec le Président du Conseil Général pour lui présenter le dossier de candidature de WALDIGHOFFEN.

11. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - 2^{ème} TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan du projet de l'extension du groupe scolaire – 2^{ème} tranche. Ces travaux consistent en la rénovation de salles de classe existantes et la création d'un bureau pour le Directeur, de sanitaires pour les élèves ainsi que d'un préau et d'un hall.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisible :

⊕ subvention DGE (taux 45 %) :	187 550,00
⊕ autofinancement :	4 245,00
⊕ emprunt à long terme :	225 000,00
⊕ avance TVA (prêt à court terme) :	<u>81 691,82</u>
TOTAL TTC :	498 486,82 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le projet tel que présenté.**
- **APPROUVE l'exécution des travaux.**
- **SOLLICITE une subvention au titre de la DGE – programme 2002.**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.**

12. CREATION D'UNE SALLE D'EXPOSITION, D'UNE BIBLIOTHEQUE ET D'UN cybercentre : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de construction d'une bibliothèque et d'un cybercentre.

Le plan de financement peut être établi comme suit :

⊕ subvention départementale (25 %) :	201 120,00
⊕ subvention CEE (50 %) :	402 235,00
⊕ emprunt à long terme :	201 120,00
⊕ emprunt à court terme (avance TVA) :	155 000,00
⊕ autofinancement :	<u>2 677,10</u>
TOTAL TTC :	962 152,10 € soit HT : 804 475,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **APPROUVE le projet présenté.**
- **SOLLICITE une subvention de 25% du montant HT auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.**

- **SOLLICITE** une subvention de 50% du montant HT au titre des fonds structurels de la CEE.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

13. BATIMENTS COMMUNAUX : LOYERS

13.1. Local commercial 8, rue de la République – Société « Alliance du service et de l'informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local précédemment loué à MDFP a été libéré fin janvier 2002. Il présente à l'Assemblée la candidature de l'entreprise « ALLIANCE DU SERVICE ET DE L'INFORMATIQUE », représentée par Mme DIOP, qui souhaiterait un bail provisoire pour 6 mois, correspondant à une période d'essai pour cette nouvelle entreprise.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **DECIDE** de louer ce local à « ALLIANCE du SERVICE et de l'INFORMATIQUE », avec effet du 1^{er} avril 2002.
- **FIXE** le loyer mensuel à 305 € pour une durée d'essai de 6 mois.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail.

13.2. Local ambulance 6, rue de la République

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
13.03.2002	3.5.	Fixation du montant du loyer

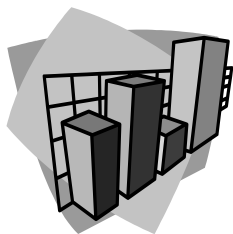
Se référant à la délibération du 13 mars 2002,
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **FIXE** le loyer du local ambulance à 915 € par mois.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail avec l'entrepreneur de taxi – ambulance. Ce bail prendra effet dès achèvement des travaux et accord de la DDASS.

14. DIVERS

Ouverture d'établissement : Monsieur EGGENSPIELER rend compte de la visite de sécurité du nouvel établissement « Döner Kebab ». La Commission a relevé un problème d'accès pour handicapés. La question du stationnement est également évoquée par le Conseil.

Maîtrise d'œuvre : Monsieur SCHAFFHAUSER interroge sur la différence des taux dans les contrats de maîtrise d'œuvre et d'architecture. Monsieur le Maire lui répond que ces derniers sont en général plus élevés et intègrent l'élaboration du dossier de permis de construire.



Situation économique et financière de la Commune

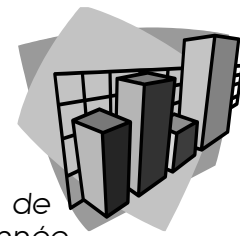
La situation financière de notre Commune s'améliore mais la prudence guide notre action.

- **Amélioration** : en raison de l'évolution très positive de notre capacité d'épargne ou d'autofinancement. Il faut la consolider.
- **Prudence** : Des investissements d'équipement et de développement importants nous attendent. Il faudra les organiser dans le respect du maintien d'un bon équilibre financier.

EVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES DE GESTION PERMANENTES (Années 2000-2001 et Budget 2002 en Euros)

RUBRIQUES (Hors Ress. et Ch. Except.)	2000 réalisé	2001 réalisé	2002 Budget	Variation 2002/2001
A) RESSOURCES				
* Dotation de fonctionnement de l'Etat	129 795	115 513	121 700	5,30%
* Impôts directs	325 096	421 213	441 650	4,80%
* Autres ressources fiscales	37 484	39 090	35 990	-7,90%
* Autres recettes directes	317 721	231 270	264 910	14,50%
TOTAL RESSOURCES	810 096	807 086	864 250	7,10%
B) CHARGES				
* Charges à caractère général	176 121	146 543	169 100	15,40%
* Charges de Personnel	267 101	263 310	255 030	-3,10%
* Autres charges de gestion	75 517	93 254	81 100	-13%
TOTAL CHARGES	518 739	503 107	505 230	0,40%
C) Capacité d'épargne de Gestion	291 357	303 979	359 020	18,10%

Le budget pour l'année 2002 confirme les impératifs que nous nous sommes fixés.



RESSOURCES

En progression de 7 %, elles permettent de générer une amélioration de notre capacité d'épargne ou d'autofinancement de 18 % par rapport à l'année 2001.

Grâce au dynamisme de nos entreprises communes et services ainsi qu'à l'effort de construction des particuliers qui viennent s'installer dans notre commune, nous pouvons stabiliser les taux d'impositions de la fiscalité locale, dont le produit progresse de près de 5 %, du fait de l'augmentation des bases d'impositions.

CHARGES

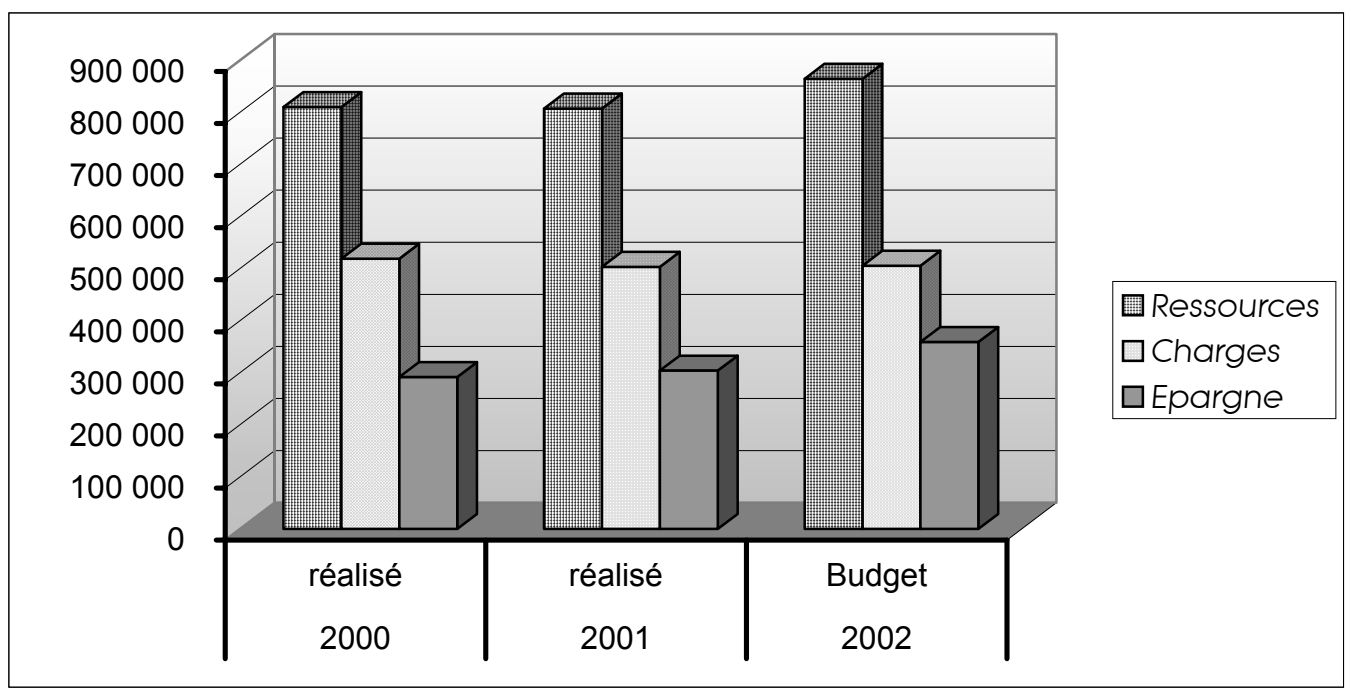
Elles sont globalement stabilisées au niveau des dépenses de l'année 2001.

Nous avons privilégié au titre des charges à caractère général, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux.

Les charges de personnel sont en réduction et même inférieures à celles de l'année 2000.

* * * * *

Cette situation s'inscrit dans une **perspective volontariste** nous permettant la réalisation **d'investissements importants**, tels que l'extension du groupe scolaire, l'amélioration des chemins ruraux, l'aménagement de locaux communaux destinés à la location ainsi que des travaux sécuritaires de traversée d'agglomération, tout en contrôlant l'évolution de notre endettement.





ANNIVERSAIRES

Avril *

02.04 :	Madame LINDECKER – PEREZ Juliette, née en 1929	73 ans
05.04 :	Madame HAMMER – JERMANN Marie-Cléopée, née en 1920	82 ans
07.04 :	Monsieur GISSINGER Eugène, né en 1913	89 ans
08.04 :	Monsieur BAEUMLIN François, né en 1926	76 ans
	Monsieur MINERY René, né en 1930	72 ans
10.04 :	Monsieur MONNET Michel, né en 1931	71 ans
15.04 :	Monsieur PETER Josef, né en 1930	72 ans
18.04 :	Madame WICKERT-HUND Yvonne, née en 1932	70 ans
25.04 :	Madame BITSCHY – WEIGEL Paulette, née en 1927	75 ans
	Madame BURGER-FLICK Monique, née en 1932	70 ans
27.04 :	Madame HENTZ – RAPPENECKER Marthe, née en 1922	80 ans
29.04 :	Madame BRANDWEIGEL – STOLZ Maria, née en 1913	89 ans
	Madame SCHMIDLIN – HEBINGER Marie-Thérèse, née en 1931	71 ans
30.04 :	Monsieur RICHART Henri, né en 1925	77 ans

Mai *

03.05 :	Madame NEFF – FREY Yvette, née en 1926	76 ans
06.05 :	Monsieur MULLER Jean, né en 1932	70 ans
07.05 :	Madame GROSHEITSCH Germaine, née en 1928	74 ans
09.05 :	Madame HORNUNG – GISSINGER Maria, née en 1927	75 ans
19.05 :	Monsieur WALLISER Marcel, né en 1920	82 ans
20.05 :	Monsieur GROSHEITSCH Marcel, né en 1929	73 ans
	Madame HAUGER – MUNCK Hélène, née en 1930	72 ans
21.05 :	Monsieur FREY Joseph, né en 1926	76 ans
22.05 :	Monsieur ALZON Yves, né en 1925	77 ans
	Madame IMMEL – MULLER Ruth, née en 1926	76 ans
	Monsieur GESSER Marcel, né en 1930	72 ans
23.05 :	Monsieur GROELL Eugène, né en 1924	78 ans
	Madame GRENTZINGER – WELMELINGER Irène, née en 1925	77 ans
31.05 :	Madame SENDELIN-SCHRUTT Marie, née en 1932	70 ans

Juin *

01.06 :	Madame BRAND – WINKLER Germaine, née en 1924	78 ans
10.06 :	Monsieur LABORDE Léon, né en 1920	82 ans
16.06 :	Madame ALBERSAMMER – KUENY Anne-Marie, née en 1922	80 ans
	Madame GOETT – BRAND Marie-Madeleine, née en 1931	71 ans
20.06 :	Madame DICK – FEIST Marie-Thérèse, née en 1925	77 ans
	Madame SCHEIDECK – BRUNNER Denise, née en 1929	73 ans
21.06 :	Madame SCHMITT-WELMELINGER Suzanne, née en 1932	70 ans
22.06 :	Monsieur SCHIELIN René, né en 1920	82 ans
23.06 :	Père Aloyse GRIENENBERGER, né en 1922	80 ans
24.06 :	Madame RENTZ-DISSER Jeanne, née en 1932	70 ans
27.06 :	Monsieur MULLER Robert, né en 1930	72 ans



ETAT CIVIL

naissances



Le 25 janvier 2002 : Charline Marie ZINGRAFF
de Cédric ZINGRAFF et de Claudine GRIENENBERGER

Le 17 mars 2002 : Timothy ALZON
de Thierry ALZON et de Karine RUETSCH

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.

deces

Le 21 janvier 2002 : Monsieur André ZIMMERMANN, né le 29 janvier 1928

Le 14 février 2002 : Monsieur Eugène SCHMITT, né le 04 octobre 1914

Le 04 mars 2002 : Madame Renée VALLEN, née le 05 décembre 1929

Le 25 mars 2002 : Monsieur Louis RAPPENECKER, né le 02 juillet 1917

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs sincères condoléances.



Urgent !

L'association humanitaire

« LES ENFANTS de TCHERNOBYL »

recherche des **familles bénévoles** pour accueillir **durant 3 semaines**

du 29 juin au 20 juillet
ou du 3 au 24 août

un enfant d'Ukraine
ou une interprète ukrainienne.

Renseignements au 03 89 83 61 80 ou 06 08 48 55 48
E-mail : catherinealbie@aol.com

NOS ASSOCIATIONS...

NOUVELLES DU BASKET-CLUB : FINALE DÉPARTEMENTALE LE 11 MAI 2002



La fin de saison pour les basketteurs est très proche, mais il reste encore quelques rencontres à disputer les samedi 20 et 27 avril ainsi que le 4 mai.

Mais l'événement de la saison est que le Club organise pour la première fois de son existence une journée de finale départementale. Cette journée se déroulera le samedi 11 mai avec à la clé les finales départementales pour les minimes féminines, les cadettes et celles de la division d'honneur masculine. Du très bon basket en perspective. Avis aux amateurs, vous ne regretterez pas le déplacement.

Dans l'optique de la saison prochaine, le Cercle Sportif cherche d'ores et déjà à compléter ses équipes. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Patrick GUSSY au 03 89 07 13 90.

MARCHÉ AUX PUCES LE 9 JUIN 2002 AVEC LE CERCLE SPORTIF ET L'ASSOCIATION « TEMPS LIBRE » :

Forts du succès rencontré lors des deux premières éditions du marché aux puces, le Cercle Sportif et l'Association Temps Libre ont décidé de renouveler la manifestation. Celle-ci se déroulera le dimanche 9 juin prochain autour de la Salle Polyvalente. Pour tout renseignement ou inscription, prendre contact avec Patrick GUSSY au 03 89 07 13 90.



INTRODUCTION

Le problème de l'inadaptation de l'offre d'accueil scolaire par rapport aux effectifs émergents n'est pas nouveau. Certaines conséquences de choix effectués dans le passé pourraient même s'y retrouver identifiées.

Pour y apporter désormais une réponse durable jusque dans le long terme, il convient d'appréhender les différents éléments d'appréciation dans leur globalité et leur hiérarchisation objective. En effet, les seules difficultés exprimées d'ALTKIRCH ne doivent pas occulter d'autres aspects très importants et en particulier les temps de déplacement excessifs imposés aux enfants dans d'autres secteurs.

Par ailleurs, d'autres facteurs émergents méritent d'être pris en compte, tels que l'introduction de la filière bilingue dans l'enseignement public ou la création de filières européennes.

Enfin, en cette période de forte structuration intercommunale, il convient également de repositionner les choix structurants sur les réalités de la notion de « bassin de vie » en s'inscrivant dans une cohérence de territoire.

Deux options très importantes viennent d'être prises dans la bonne direction. Courageuses, elles méritent d'être soulignées et appréciées à leur juste valeur.

Appuyées sur l'expérience du passé, elles ouvrent la voie d'une réelle solution pour corriger les déséquilibres actuels mais aussi répondre aux besoins de l'avenir à long terme.

➤ L'Éducation Nationale privilégie désormais la création d'unités d'enseignement plus modestes et mieux adaptées à l'enseignement des jeunes enfants issus du primaire. Ainsi, il est préconisé que la taille des nouveaux collèges ne devra pas dépasser 600 élèves.

➤ Le Conseil Général du Haut-Rhin, s'appuyant sur ces nouvelles recommandations, vient de décider la construction d'un 7^{ème} collège dans le Sundgau.

L'EXPERIENCE DU PASSÉ

Il y a une dizaine d'années se posait déjà le problème de l'accueil des effectifs sur le site d'ALTKIRCH.

Un vif débat s'était instauré entre les partisans d'un grand collège unique à ALTKIRCH et ceux qui préconisaient un équilibre plus harmonieux entre les territoires et une diminution des temps de déplacement pour les élèves.

✦ *Les partisans du statu quo argumentaient sur des soi-disant avantages de moyens pour les grandes unités et surtout s'inquiétaient sur la possibilité de remplir 2 structures.*

✦ *Les élus du District d'ILLFURTH avançaient leurs propres chiffres et aussi la dynamique d'une réalisation centrée sur leur bassin de vie.*

Heureusement, le bon sens et l'objectivité ont trouvé raison : la construction de deux établissements a été décidée.



Collège Lucien Herr à ALTKIRCH



Collège de l'III à ILLFURTH

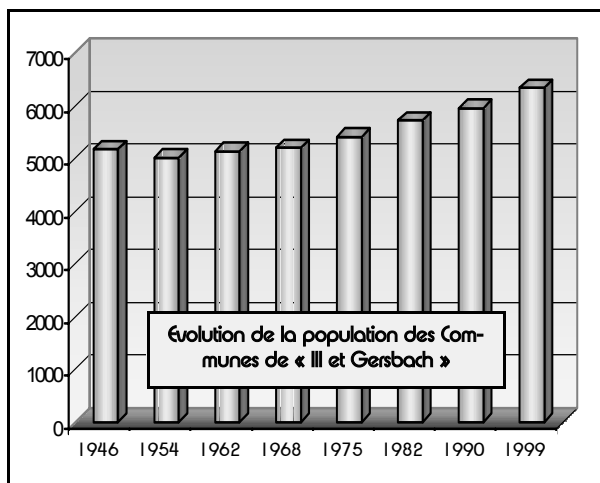
Au vu des résultats, les conclusions s'imposent d'elles mêmes :

- ▣ **aujourd'hui les 2 collèges, loin d'être surdimensionnés, sont déjà saturés,**
- ▣ grâce au maintien des jeunes de 11 à 16 ans dans leur bassin de vie, les deux Communautés de Communes peuvent construire pour leur jeunes une politique cohérente d'accueil périscolaire, multimédia et culturelle.

Il convient, pour le choix du futur Site :

- * de ne pas se limiter à une simple projection des résultats des derniers recensements
- * de mesurer l'impact global humain et financier lié aux déplacements
- * d'intégrer la dimension du bassin de vie sous ses aspects culturels et associatifs.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE



Entre les recensements de 1990 et 1999, la population globale du Sundgau a augmenté de façon très soutenue.

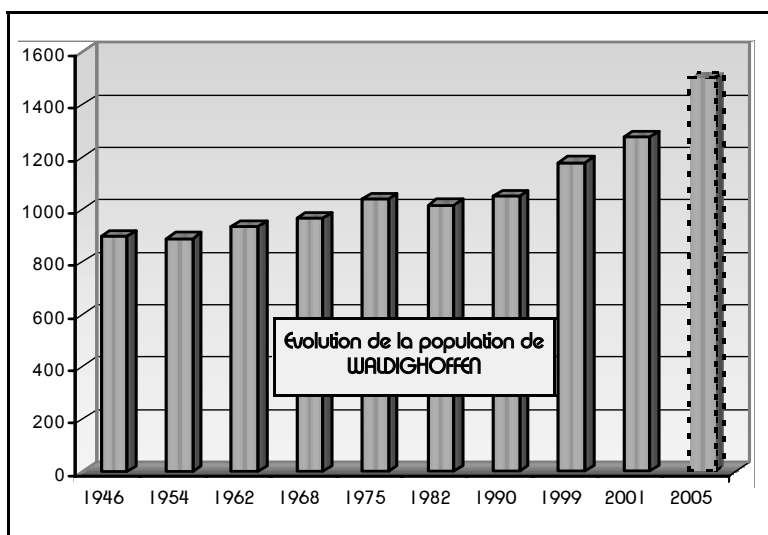
Pour les communes de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach », cette évolution a été de 6,6 %.

Cependant, il convient, pour rester dans la réalité, de ne pas se baser sur une simple exploitation statistique des chiffres obtenus mais de prendre en considération l'évolution constatée depuis 1999.

Ainsi, pour WALDIGHOFFEN, cette dernière est caractérisée par les chiffres suivants :

1990 : 1048 habitants
 1999 : 1178 habitants
 2001 : 1276 habitants

A ce jour, sont en construction ou autorisés près de 100 nouveaux logements et habitations représentant potentiellement une population supplémentaire de 250 personnes à l'horizon 2005.



Au moment de l'ouverture des portes du futur Collège, la population locale dépassera donc les 1500 habitants (+ 27 %).

Parallèlement, on peut constater dans le périmètre de la Communauté de Communes, une évolution démographique très forte à MUËSPACH LE HAUT (3 nouveaux lotissements en cours de remplissage) mais aussi une pression forte à MUËSPACH, STEINSOULTZ, ROPPEZTZWILLER, sans oublier d'autres communes du secteur proche (RIËSPACH, OBERDORF).

Remarque importante :

Une analyse plus fine des résultats des recensements de 1990 et 1999 montre que le **taux de renouvellement de la population** est beaucoup plus important que ne laisse apparaître l'évolution des chiffres. Ainsi, à WALDIGHOFFEN, la population n'ayant pas quitté la commune entre 1990 et 1999 est de 637 personnes représentant 54,1 %.

Il est à souligner que les nouveaux arrivants sont, dans leur grande majorité, des actifs dans la vie professionnelle. Ils constituent donc des ménages à forte demande scolaire.

DEPLACEMENTS

Donner à nos enfants les meilleures chances de succès pour préparer leur avenir est évidemment le but à atteindre. C'est bien sûr également le souci primordial des parents d'élèves et naturellement de leurs représentants aux Conseils de Collège.

Or, les contraintes de déplacement constituent une des grandes difficultés. Ainsi, les enfants de WALDIGHOFFEN sont obligés de quitter leur domicile le matin une heure avant l'ouverture des classes à HIRSINGUE.

Cette situation est encore plus préjudiciable pour les élèves de MUESPACH LE HAUT, MUESPACH et STEINSOULTZ.

Avantages du choix pour le 7^{ème} Collège à WALDIGHOFFEN :

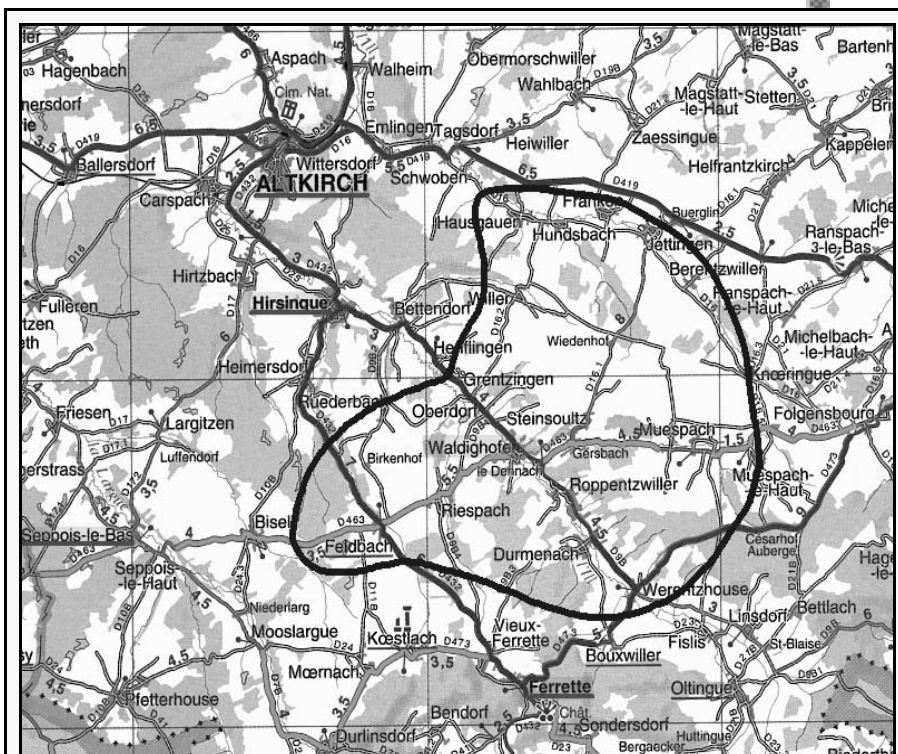
En ce qui concerne le problème des déplacements, l'implantation d'un collège à WALDIGHOFFEN :

- ≡ supprimerait les déplacements en car pour environ 125 à 150 élèves (horizon 2006) en provenance du bourg-centre ou à proximité immédiate
- ≡ pourrait réduire de façon significative le temps de déplacement – suivant adaptation librement discutée et acceptée de la nouvelle carte scolaire – des élèves en provenance de tout ou partie des villages suivants :

- Vallée du Gersbach : MUESPACH LE HAUT, MUESPACH, STEINSOULTZ et éventuellement KNOERINGUE
- Vallée de l'III : WERENTZHOUSE, DURMENACH, ROPPEZTWILLER, OBERDORF, GRENTZINGEN
- RIESPACH
- Vallée de Hundsbach : BERENTZWILLER, FRANKEN, JETTINGEN, HUNDSBACH, HAUSGAUEN
- WILLER

Remarques importantes :

- ⇒ La réorientation de la Vallée de Hundsbach amont, vers l'III, réduirait directement et de façon appréciable les effectifs sur ALTKIRCH.
- ⇒ A noter aussi que les habitants concernés présentent déjà une tendance à orienter leurs déplacements vers le bourg centre de WALDIGHOFFEN pour y effectuer leurs achats.



A l'intérieur de la courbe : les villages qui sont plus proches ou aussi proches de WALDIGHOFFEN que de leur Collège actuel
(Les Collèges sont à ALTKIRCH, HIRSINGUE, SEPPOIS-le-BAS, FERRETTE)

ENSEIGNEMENT BILINGUE

Le Haut-Sundgau compte actuellement 5 sites bilingues :

- ⇒ FRANKEN
- ⇒ OLTINGUE
- ⇒ SÉPPOIS le BAS
- ⇒ WILLER
- ⇒ WALDIGHOFFEN

à forte motivation.

Il importe de donner aux jeunes concernés une possibilité de continuer dans de bonnes conditions ce cursus bilingue, compte-tenu de l'inévitable évaporation des effectifs lors du passage dans l'enseignement secondaire.

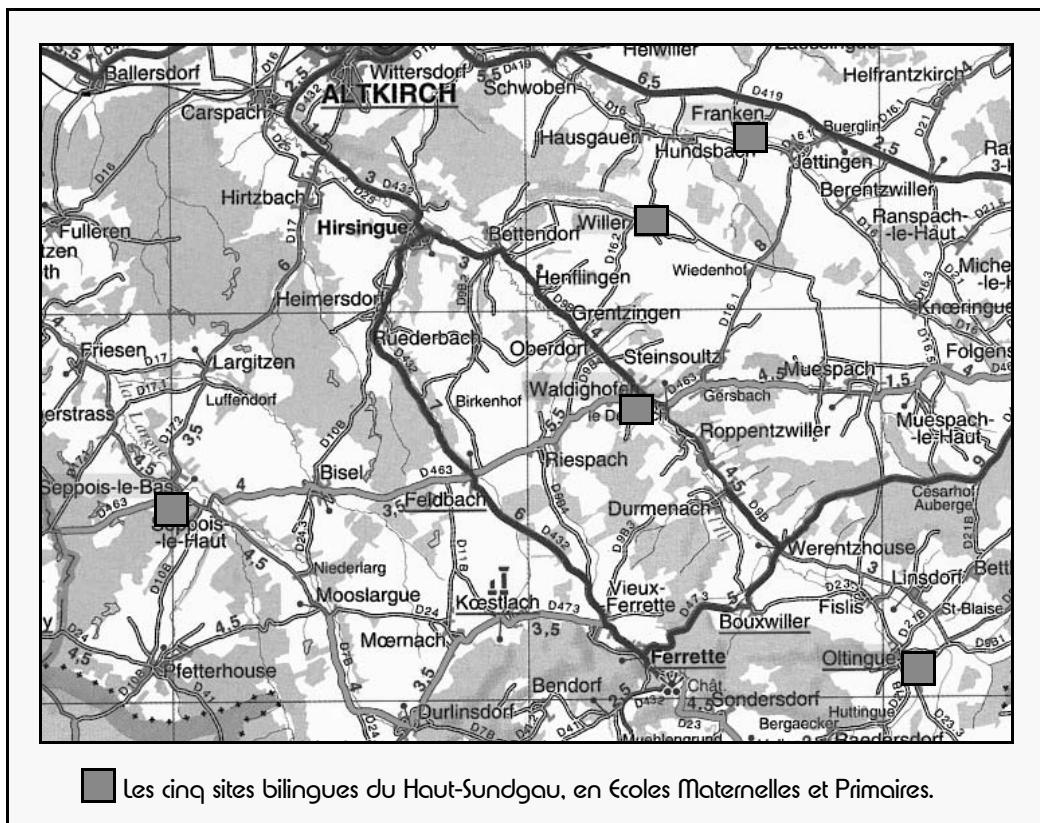
Avantages du choix pour le 7^{ème} collège à WALDIGHOFFEN :

De par sa situation géographique, WALDIGHOFFEN constitue le site idéal pour accueillir les élèves bilingues des Centres de FRANKEN, OLTINGUE, WILLER et WALDIGHOFFEN :

- ⇒ **déplacement optimum** ou absence de déplacement,
- ⇒ **effectifs suffisants** pour poursuivre une bonne filière équilibrée.

Remarque importante :

Dans le cas où les effectifs bilingues de la Vallée de la Largue ne seraient pas suffisants pour créer localement une filière bilingue dans le collège de SÉPPOIS le BAS, il y aurait lieu d'étudier la possibilité d'une orientation vers WALDIGHOFFEN par rapport à une autre option sur ALTKIRCH.



BASSIN DE VIE

La REGION ALSACE, tout comme le DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN, à travers leurs politiques contractuelles d'études et financières, ont orienté leur action vers la recherche et l'incitation à la cohérence territoriale.

Ainsi, en collaboration avec les services du Département, le Conseil de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » a décidé, à l'unanimité, de mener, en concertation avec les autres Communautés du Canton, une étude de cohérence dans le cadre d'une charte intercommunale de Développement. En particulier, cette réflexion permettra de confirmer les différents flux et déplacements existants ainsi que le mode de vie de la population locale et limitrophe.

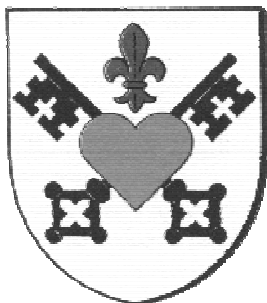
D'ores et déjà, on peut noter :

- ▣ l'attractivité commerciale et artisanale du bourg-centre de WALDIGHOFFEN, déjà clairement identifiée à travers les résultats des opérations commerciales et des études de zone de chalandise,
- ▣ l'attractivité de l'offre d'enseignement à WALDIGHOFFEN. Actuellement, sur les 165 élèves de l'école élémentaire, 51 viennent de l'extérieur,
- ▣ l'existence de regroupements sur WALDIGHOFFEN pour le ramassage des déplacements professionnels. Cette réalité est mise en évidence par l'existence d'un fort stationnement diurne de véhicules particuliers, pendant les jours de travail,
- ▣ l'existence d'un important effectif de gardes maternelles,
- ▣ la forte attractivité lors de manifestations économiques ou de divertissement,
- ▣ l'existence d'un tissu économique tout à fait exceptionnel pour une agglomération de cette taille. Et cette tendance est en nette progression depuis 2 à 3 ans.



POSITION DE LA COMMUNE DE WALDIGHOFFEN

Position du Conseil Municipal :



Dès le 14 mai 2001, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses 15 membres, a **approuvé la mise à disposition d'un terrain communal** pour la construction d'un futur collège. Le terrain concerné est le fruit d'une politique commerciale de constitution d'une réserve foncière commencée depuis une bonne quinzaine d'année et parachevée il y a 2 ans pour assurer le développement économique de la Commune.

Le Conseil Municipal a ainsi marqué clairement et sans ambiguïté, sa préférence pour privilégier les besoins de la jeunesse du secteur.

Contexte :

Parallèlement à cette décision, le Conseil Municipal s'est engagé depuis de nombreuses années dans le soutien prioritaire à l'enseignement, au périscolaire et à la diversification l'adaptation et l'approfondissement de l'offre culturelle.

Cette politique a été marquée plus particulièrement par les décisions :

- ➔ du 17 novembre 1997, par laquelle l'Assemblée a approuvé à l'unanimité la création de l'enseignement bilingue à WALDIGHOFFEN,
- ➔ du 15 avril 1999 confirmée pour la 1^{ère} tranche le 16 février 2001, par lesquelles le Conseil, à l'unanimité, a approuvé **l'exécution des grands travaux d'extension du groupe scolaire.**

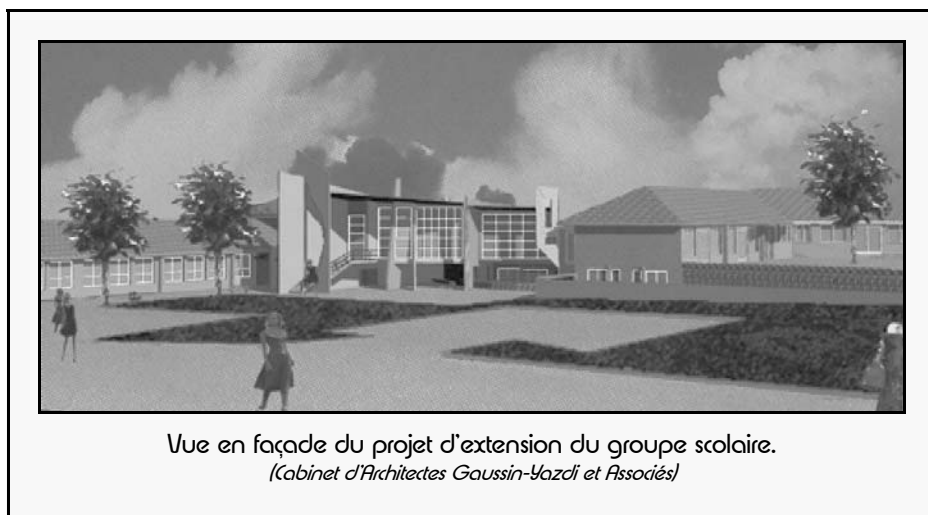
En particulier, ce projet qui démarre dans les prochains jours comprendra :

- ⇒ la création d'une salle d'animation culturelle,
- ⇒ la création d'un cybercentre et
- ⇒ la création d'une nouvelle grande bibliothèque pour scolaires et adultes.

Point de vue de la population :

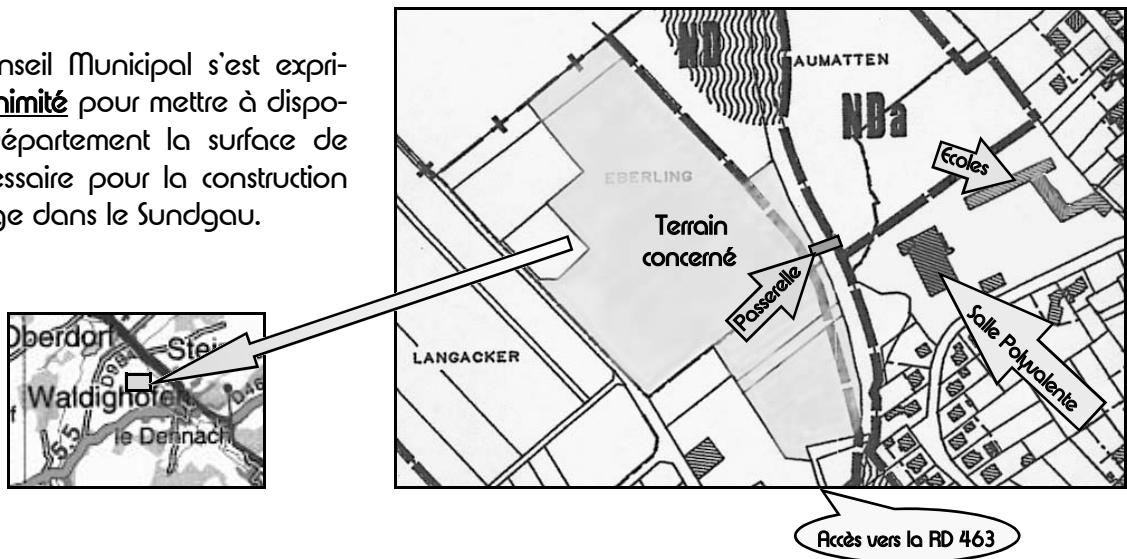
La population de WALDIGHOFFEN considère que la position géographique de carrefour important du Haut-Sundgau milite sans conteste pour l'existence toute naturelle d'un Établissement d'Enseignement Secondaire dans notre bourg-centre.

Le principe même de l'implantation du 7^{ième} Collège du Sundgau à WALDIGHOFFEN rencontre donc ici un accueil **unaniment favorable**, sans l'ombre d'une voix discordante, et une **très forte attente** de l'ensemble de la population.



TERRAIN MIS À DISPOSITION POUR LA CONSTRUCTION DU 7^{ÈME} COLLÈGE

Le Conseil Municipal s'est exprimé à l'unanimité pour mettre à disposition du Département la surface de terrain nécessaire pour la construction du 7^e Collège dans le Sundgau.



Incluses dans le domaine privé de la Commune, d'une surface globale de 4,3 hectares, les parcelles concernées sont libres de toutes contraintes et peuvent être mises à disposition immédiatement.

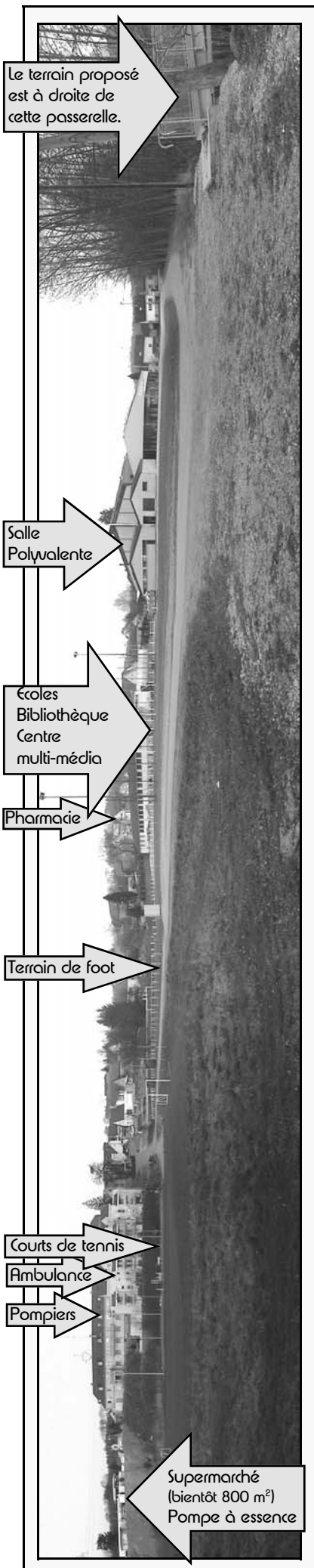


Vue à partir de la partie basse du terrain
(depuis la passerelle qui fait le lien avec les équipements existants)



Vue à partir de la partie haute du terrain.

- ↪ A droite, le parking déjà existant.
- ↪ Au milieu, en arrière-plan, la passerelle vers la salle polyvalente, les terrains de sport, les écoles, le futur espace multi-média et la bibliothèque (cachés par les arbres).



Environnement :

SITUATION DU TERRAIN :

Secteur ouvert et très calme, bien exposé, en bordure de zones naturelles agricoles et bien protégées.

VIABILITÉS :

- ⇒ Accès à la RD 463 :
 - ▣ par la rue de l'Artisanat au Sud
 - ▣ par la rue d'Oberdorf au Nord
- ⇒ Réseaux :
 - ▣ Eau potable : desservi
 - ▣ Assainissement : desservi
 - ▣ Électricité : voisin du Centre EDF
 - ▣ Téléphone : à proximité

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

- ⇒ Salle Polyvalente 800 m² avec vestiaires, sanitaires, douches
- ⇒ Structure couverte 650 m²
- ⇒ Football :
 - ▣ un terrain de compétition gazon
 - ▣ un terrain d'entraînement gazon
 - ▣ un terrain stabilisé
- ⇒ Basket-ball :
 - ▣ un terrain de compétition en salle
 - ▣ un terrain d'entraînement couvert
- ⇒ Tennis:
 - ▣ deux terrains de compétition
- ⇒ Divers
 - ▣ un terrain de pétanque
 - ▣ aires d'évolution physique stabilisées couverte et plein air
 - ▣ un terrain de tir à l'arc

ÉQUIPEMENTS CULTURELS :

- ⇒ Bibliothèque
- ⇒ Cybercentre (projeté pour 2003)

SERVICES À PROXIMITÉ IMMÉDIATE :

- ⇒ Ambulancier-taxis
- ⇒ Centre de Secours Pompiers
- ⇒ Centre Médico-Social Départemental
- ⇒ Pharmacie
- ⇒ 2 Cabinets médicaux
- ⇒ 2 Cabinets dentaires

CONCLUSIONS :

Le choix de WALDIGHOFFEN pour l'implantation du 7^{ième} Collège du Sundgau se justifierait pleinement car celle-ci apporterait sans conteste une réponse globale appropriée et durable aux différents aspects du problème posé.

Sur le plan des effectifs :

Cette décision répondrait non seulement à la situation de crise constatée actuellement au Collège d'ALTKIRCH, mais permettrait d'anticiper sur des évolutions en cours en créant une grande souplesse d'adaptation :

- ▣ par un **remodelage réfléchi et cohérent** d'une carte scolaire rigide et inadaptée. Cette option permettrait, par une concertation régulière des différentes parties prenantes, une concordance harmonieuse des accueils scolaires avec l'évolution des effectifs, dans le nouvel esprit d'orientation défini par l'Éducation Nationale : taille réduite des nouveaux établissements et réduction des temps de transport,
- ▣ par **réduction directe des effectifs déplacés actuellement sur ALTKIRCH** grâce à une ré-orientation sur WALDIGHOFFEN plus proche.

Les conditions d'une harmonisation constante entre la demande en évolution et l'offre créée seraient ainsi réunies de façon optimale.

Sur le plan des déplacements :

- ▣ WALDIGHOFFEN est au centre d'une zone agglomérée de 5003 habitants (recensement 1999) en plein développement démographique (prévision minimum pour 2005 : 5500 habitants)
- ▣ WALDIGHOFFEN est à proximité immédiate et naturelle de 3 autres Collectivités comptant 2307 habitants en 1999 (prévisions 2005 : 2500 habitants)
- ▣ WALDIGHOFFEN constituerait également le lieu de déplacement plus proche pour les élèves de 6 villages de la Vallée de Hundsbach comptant 2412 habitants en 1999 (prévisions 2005 : 2500 habitants)

La zone de proximité d'un établissement d'Enseignement Secondaire implanté à WALDIGHOFFEN représentera donc en **2005** une population globale dépassant largement les **10 000 habitants**.

L'impact réducteur sur les temps et frais de transport serait considérable.

Sur le plan de l'enseignement :

L'implantation du 7^{ième} Collège à WALDIGHOFFEN serait judicieux à plusieurs titres :

- ▣ pour la poursuite du cursus bilingue dans le Secondaire pour les enfants formés au niveau des centres primaires de FRANKEN, OLTINGUE, WALDIGHOFFEN et WILLER. Malgré la contraction des effectifs bilingues lors du passage de la Maternelle au Primaire puis ensuite au Secondaire, ceux-ci resteraient compatibles avec une bonne organisation de la filière jusqu'au niveau lycée. En cas de besoin de déplacement pour les enfants issus du secteur de SÉPPOIS le BAS, la distance de transport serait également inférieure par rapport à ALTKIRCH.
- ▣ pour la création de filières européennes pour le Haut-Sundgau : le site de WALDIGHOFFEN est situé au barycentre pour une grande partie de ce secteur.
- ▣ comme clé d'équilibre pour un maintien dans chaque Établissement Secondaire de l'Arrondissement d'ALTKIRCH d'effectifs compatibles avec de bonnes conditions d'enseignement.

Sur le plan de la cohérence avec le bassin de vie :

L'implantation d'un Collège à WALDIGHOFFEN apporterait une **contribution fondamentale à la cohérence territoriale, administrative, commerciale et sociale** en permettant l'organisation concomitante d'une forte offre culturelle et intellectuelle, à bon niveau avec la vie sociale et associative existantes.

La position unanime de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » et des Municipalités membres souligne la demande et l'attente très marquées dans ce domaine.

La Commune de WALDIGHOFFEN met à disposition un terrain qui répond de façon idéale aux besoins recensés, de par sa taille, sa situation, son environnement calme, son niveau de viabilité, son exposition, sa proximité par rapport à des équipements de base existants.

La Communauté de Communes « Ill et Gersbach » s'engage dans un soutien intercommunal déterminé tout en apportant les garanties d'un accompagnement culturel et social de qualité.

C'est notre contribution locale à la réflexion sur le meilleur choix du Site d'implantation du futur 7^{ième} Collège dans le Sundgau.

La décision finale, pour être à la hauteur du défi, nécessite **OUVERTURE D'ESPRIT** et **CLAIRVOYANCE**, **COURAGE POLITIQUE** et surtout **CONFIANCE** dans le bon sens et le sentiment de solidarité de la population du Sundgau.

Henri HOFF
Maire de WALDIGHOFFEN
Président de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach »

REPÈRES ...

➡ Le 2002 : Fête du Printemps

Elle fut une fois de plus organisée avec succès par l'Amicale des Sapeurs Pompiers ...

➡ Le 2002 : Audition des jeunes musiciens

L'École de Musique a présenté ses jeunes élèves au Foyer. Si vous aimez les instruments à vent, renseignez-vous auprès de M. Krick au 03 89 07 91 19. Vous serez les bienvenus ...



➡ Le 29 mars 2002 (Vendredi Saint) : Veillée de chants et de prières

Très belles qualités vocales des chorales de Durmenach, Waldighoffen et du groupe vocal Arpège ...

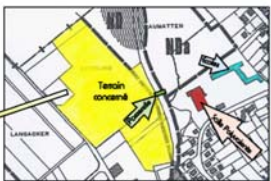


7^{ÈME} COLLEGE DANS LE SUNDGAU


CONTRIBUTION AU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

TERRAIN MIS À DISPOSITION POUR LA CONSTRUCTION DU 7^{ÈME} COLLEGE


Le Conseil Municipal s'est exprimé à l'unanimité pour mettre à disposition du Département la surface de terrain nécessaire pour la construction du 7^{ÈME} Collège dans le Sundgau.



Indus dans le domaine privé de la Commune, d'une surface globale de 9,3 hectares, les parcelles concernées sont libres de toutes contraintes et peuvent être mises à disposition immédiatement.




Vue à partir de la partie basse du terrain
(depuis la passerelle qui fait le lien avec les équipements existants)



Vue à partir de la partie haute du terrain.

- À droite, le parking déjà existant.
- Au milieu, en contre-plaça, la passerelle vers la salle polyvalente, les terrains de sport, les écoles, la future expo multi-média et la bibliothèque qui l'abrite par les côtés.



Environnement :

SITUATION DU TERRAIN :
Secteur ouvert et très calme, bien arrosé, en bordure de zones naturelles agricoles et bien protégées.

UTILITÉS :

- Proximité à la RD 463 ;
- par la rue de l'Érisonnet au Sud
- par la rue d'Oberdorf au Nord

Réseaux :

- Eau potable : desservi
- Rassainissement : desservi
- Électricité : voisin du Centre EDF
- Téléphone : à proximité

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Salle Polyvalente 800 m² avec vestiaires, sanitaires, etc.
- Structure couverte 650 m²
- Football :

 - un terrain de compétition gazon
 - un terrain d'entraînement gazon

Basket-ball :

- un terrain de compétition en salle

Tennis :

- deux terrains de compétition

Divers :

- un terrain de pétanque
- aire d'évolution physique stabilisée couverte et plein air
- un terrain de tir à l'arc

EQUIPEMENTS CULTURELS :

- Bibliothèque
- Cybercentre (projeté pour 2003)

SERVICES À PROXIMITÉ EXISTANTE :

- Ambulancier-taxis
- Centre de Secours Pompier
- Centre Médico-Social Départemental
- Pharmacie
- 2 Cabinets médicaux
- 2 Cabinets dentaires

Fac-similé de deux pages du Dossier en couleurs présenté au Conseil Général.

A l'intérieur de ce bulletin, nous vous présentons les 12 pages de ce document.